Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume IV
Université des Nations Unies

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 5 (A/59/5 (Vol. IV)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 5 (A/59/5 (Vol. IV)

Rapport financier et états financiers vérifiés

de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003
et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume IV
Université des Nations Unies

Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0257-0858

[24 juillet 2004]

Table des matières

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
	Lettres d'envoi		v
I.	Rapport financier sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003	1–11	1
	A. Introduction	1–3	1
	B. Situation financière de l'Université	4–11	1
Annexe			
	Éléments d'information complémentaires		4
II.	Rapport du Comité des commissaires aux comptes	1–109	5
	Résumé		5
	A. Introduction	1–13	7
	1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	9–11	8
	2. Principales recommandations	12–13	9
	B. Questions financières	14–58	9
	1. Vue d'ensemble	14–19	9
	2. Normes comptables du système des Nations Unies	20–31	11
	3. Présentation et publication des états financiers	32–54	14
	4. Montants à prévoir au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	55–56	18
	5. Passation de pertes de numéraire, de créances et de biens par profits et pertes	57	18
	6. Paiements à titre gracieux	58	19
	C. Questions de gestion	59–108	19
	1. Gestion des programmes/budgétisation axée sur les résultats	59–79	19
	2. Technologies de l'information et des communications	80–94	22
	3. Achats	95–97	24
	4. Avances sur frais de voyage	98–102	25
	5. Consultants et vacataires	103–104	26
	6. Formation du personnel	105–107	27
	7. Cas de fraude ou de fraude présumée	108	27

D. Remerciements 109 28

Annexe

État récapitulatif de l'application des recommandations relatives à l'exercice biennal 2000-2001 29

III. Opinion des commissaires aux comptes 30

IV. Certification des états financiers 31

V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 32

État I Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 33

État II Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003 37

Tableau 2.1 État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2003 41

État III Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 45

État IV Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 49

Annexe

Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'aide financière aux ressortissants de pays en développement étudiant au Japon 52

Notes relatives aux états financiers 53

Lettres d'envoi

Le 28 avril 2004

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés par le Contrôleur.

Des copies de ces états sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
New York

Le 9 juillet 2004

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003, clos le 31 décembre 2003, qui ont été soumis par le Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes de l'Université pour l'exercice considéré.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine et Président
du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre premier
Rapport financier sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

A. Introduction

1. Dans sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, l'Assemblée générale a adopté la charte de l'Université des Nations Unies (UNU) et décidé que le siège de l'Université serait situé dans l'agglomération de Tokyo. La responsabilité des politiques, des programmes de travail et du budget de l'Université incombe à un conseil composé de 28 membres. Le recteur, qui est nommé normalement pour cinq ans et dont l'engagement peut être renouvelé pour une autre période de même durée, est le plus haut responsable universitaire et administratif de l'Université.

2. Les fonds de l'Université sont placés dans un compte spécial ouvert par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à la charte de l'Université, les dépenses d'équipement et de fonctionnement sont couvertes par des contributions volontaires versées à l'Université ou par le revenu provenant du placement de celles-ci.

3. L'Université a un Fonds de dotation et des fonds de fonctionnement distincts pour ses neuf centres de recherche et de formation et son siège. Le Fonds de dotation est alimenté par le revenu de placements ainsi que par des contributions volontaires. Le revenu des placements du Fonds de dotation est utilisé pour financer les activités de l'Université qui sont comptabilisées dans les fonds de fonctionnement concernés. Les fonds de fonctionnement reçoivent également des contributions volontaires directes de la part de gouvernements ainsi que de sources non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'universités et de particuliers.

B. Situation financière de l'Université

4. Le montant total des recettes s'est élevé à 38 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2002-2003 contre 12,4 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ce montant se répartit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2003	*2001*
Contributions volontaires	1 119	268
Revenu des placements	1 631	12 166
Recettes diverses	35 247	–
Total	**37 9947**	**12 434**

5. Le revenu des placements n'a été que de 1 631 000 dollars au cours de l'exercice biennal 2002-2003, contre 12 166 000 dollars pour l'exercice précédent, du fait de la baisse des taux d'intérêt et de pertes plus importantes sur la vente de titres. Ces pertes se sont chiffrées à 13 271 000 dollars en 2002-2003 contre 6 630 000 dollars pour l'exercice précédent.

6. Les recettes accessoires ont sensiblement augmenté au cours de l'exercice biennal. Conformément au règlement financier, les gains de change nets sont portés au crédit du compte recettes accessoires, et les pertes de change nettes au débit des comptes opérationnels. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'UNU a enregistré un gain de change net de 35 247 000 dollars, qui a été comptabilisé comme recettes accessoires. Lors de l'exercice biennal précédent, elle avait enregistré une perte de change nette de 21 606 000 dollars, qui avait été comptabilisé comme dépenses opérationnelles (voir par. 8).

7. Le montant total des recettes au titre des fonds de fonctionnement s'est chiffré à 36,6 millions de dollars pour l'exercice biennal considéré, contre 36,5 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ce montant se répartit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2003	*2001*
Contributions volontaires	29 645	30 372
Intérêts créditeurs	3 333	3 224
Revenu des services fournis	2 908	2 387
Recettes accessoires/diverses	698	479
Total	**36 584**	**36 462**

8. Comme indiqué dans l'état I, le montant total des dépenses de l'Université s'est élevé à 65,1 millions de dollars pour l'exercice biennal considéré, contre 87,6 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cet écart s'explique essentiellement par la perte de change de 21,6 millions de dollars en 2000-2001 (voir par. 6). Les dépenses, par grande rubrique, se répartissent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

Principaux objets de dépense	*2003*	*2001*
Traitements et autres dépenses de personnel[a]	28 308	26 785
Frais de voyage	1 952	1 653
Services contractuels	723	707
Dépenses de fonctionnement[b]	3 933	26 300
Achats[c]	867	1 299
Bâtiment du siège de l'UNU	4 589	4 484
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	24 759	26 399
Total	**65 131**	**87 627**

[a] Y compris les dépenses relatives aux consultants et au personnel affecté aux programmes.
[b] Y compris des pertes de change d'un montant de 21 606 000 dollars au cours de l'exercice biennal 2000-2001.
[c] Y compris l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque et de matériel destiné aux programmes.

9. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, conformément à la décision du Conseil de l'UNU, un montant de 29,9 millions de dollars a été viré du Fonds de dotation aux différents fonds de fonctionnement, comme suit : 16,3 millions de dollars au siège de l'UNU, 4,8 millions de dollars à l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (UNU/WIDER), 2,1 millions de dollars à l'Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH), 4,1 millions de dollars à l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST), 1,4 million de dollars à l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU/INRA), 300 000 dollars à l'Institut des hautes études (UNU/IAS) et 900 000 dollars au Programme biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU/BIOLAC). Les autres virements entre fonds comprennent : un virement de 200 000 dollars de l'Institut international de formation de dirigeants (UNU/ILA) au Fonds de dotation et un virement de 0,2 million de dollars du Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH) au siège de l'UNU.

10. Comme indiqué dans l'état II, le total de l'actif s'est élevé à 313,8 millions de dollars et le total du passif à 8,8 millions de dollars. Le Fonds de dotation comprenait des placements à court terme d'un montant de 8,7 millions de dollars et des placements à long terme d'un montant de 248,5 millions de dollars, dont la valeur de réalisation était respectivement de 8,8 et 259,7 millions de dollars. En outre, l'encaisse et les placements des fonds de fonctionnement s'élevaient à 39,8 millions de dollars au 31 décembre 2003, dont un montant correspondant à leur part de la trésorerie commune des bureaux des Nations Unies hors siège. L'actif comprenait également un montant de 8,4 millions de dollars correspondant aux contributions volontaires à recevoir, qui sont énumérées dans le tableau 2.1.

11. Au cours de l'exercice biennal, le solde du Fonds de dotation a augmenté de 8,5 millions de dollars, passant à 261,6 millions de dollars au 31 décembre 2003. Le solde des fonds de fonctionnement a augmenté de 4,4 millions de dollars, s'établissant à 43,3 millions de dollars à la fin de l'exercice.

Annexe

Éléments d'information complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les éléments d'information complémentaires que le Secrétaire général est tenu de faire figurer dans son rapport.

Passation de pertes de numéraires, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

2. Aucun montant n'a été passé par profits et pertes au titre de pertes de numéraire, de sommes à recevoir ou de biens au cours de l'exercice biennal 2002-2003 en application des règles de gestion financière 106.8 et 106.9.

Versements à titre gracieux

3. Aucun versement à titre gracieux n'a été fait au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

Chapitre II
Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion de l'Université des Nations Unies (UNU) à son siège à Tokyo et dans cinq de ses centres et programmes de recherche et de formation et a vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

a) L'UNU a comptabilisé des recettes accessoires selon la méthode de la comptabilité de caisse et non selon le principe du fait générateur comme il est prescrit au paragraphe 36 des normes comptables du système des Nations Unies, ce qui a faussé les soldes des comptes recettes accessoires, débiteurs divers, créditeurs divers et réserves et soldes des fonds;

b) Du fait d'un suivi des engagements inadéquat, des engagements caducs d'un montant de 130 000 dollars n'ont pas été annulés, contrairement au paragraphe 40 des normes comptables du système des Nations Unies;

c) Le Système de gestion des finances, du budget et du personnel n'avait toujours pas la capacité de produire des états financiers consolidés. Les ajustements étaient effectués sans passer par le Système et il n'existait donc pas de piste de vérification adéquate entre les rapports produits par le Système et les états financiers;

d) L'UNU ne tenait pas de comptabilité distincte pour le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'aide financière de l'UNU aux ressortissants de pays en développement étudiant au Japon, en violation de l'Accord relatif au Fonds d'affectation spéciale, ce qui a entraîné une surestimation des soldes des comptes du Fonds de fonctionnement se répartissant comme suit : encaisse et dépôts à terme (1,5 million de dollars), recettes (2 950 000 dollars), dépenses (1 710 000 dollars), réserves et soldes des fonds (260 000 dollars), débiteurs divers (80 000 dollars) et créanciers divers (80 000 dollars);

e) Les données relatives aux biens durables figurant dans les notes aux états financiers n'étaient pas exactes;

f) D'après la note 6 des états financiers, le montant estimatif à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite s'élevait à 1,7 million de dollars au 31 décembre 2003. L'UNU n'a pas provisionné ces prestations;

g) L'UNU ne s'est pas dotée d'un système logique d'élaboration des programmes, d'identification des éléments nécessaires pour atteindre les résultats voulus et de définition d'indicateurs permettant de mesurer les réalisations effectives;

h) L'UNU n'a pas établi de plan à long terme concernant les technologies de l'information et des communications, se contentant d'acheter du matériel et des logiciels chaque fois que le besoin s'en faisait sentir;

i) L'UNU n'a pas mis par écrit une politique de formation énonçant les objectifs de la formation et la méthode générale de gestion du personnel et de l'évolution des carrières.

La liste des principales recommandations du Comité figure au paragraphe 12 du présent rapport.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université des Nations Unies (UNU) pour l'exercice biennal 2002-2003, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946 et de l'article IX de la charte de l'Université. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de formuler une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 avaient été engagées aux fins approuvées par l'Assemblée générale; si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière; et si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNU au 31 décembre 2003 et les résultats des activités de l'exercice terminé à cette date. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens ont porté principalement sur l'efficacité des procédures financières, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Université.

4. Le contrôle a été effectué au siège de l'Université et à l'Institut des hautes études (UNU/IAS) à Tokyo; dans les locaux du Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH) à Hamilton (Canada); de l'Institut international de formation de dirigeants (UNU/ILA) à Amman; de l'Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH) à Maastricht (Pays-Bas); et de l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (UNU/WIDER) à Helsinki.

5. Au paragraphe 6 de sa résolution 57/278 A du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures et les principes relatifs à la gouvernance et à la manière de rendre des comptes. L'UNU a indiqué au Comité que le Conseil de l'Université avait examiné les structures de gouvernance dans le système de l'UNU et leurs relations avec les comités et conseils consultatifs des centres et programmes de recherche et de formation de l'UNU. Les responsabilités des comités et conseils consultatifs et des directeurs des centres et programmes de recherche et de formation sont énoncées dans les statuts respectifs de ces centres et programmes. L'UNU a par ailleurs informé le Comité que son plan stratégique de 2002 et son plan révisé pour 2004, qui était en cours d'élaboration au moment de

l'audit, énonçaient des objectifs clairs concernant l'harmonisation et la codification des procédures de gestion et la coopération à cet effet.

6. Le Comité a continué de faire part à l'UNU des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique lui a permis d'avoir avec l'Université des échanges suivis sur les problèmes mis en évidence à l'occasion de l'audit.

7. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'UNU, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le présent rapport.

8. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 12. Ses constatations et recommandations sont exposées en détail aux paragraphes 14 à 108.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice biennal clos le 31 décembre 1999[1]

9. En application du paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné la suite donnée par l'UNU aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999. Le Comité a noté qu'une seule recommandation n'avait pas encore été appliquée, à savoir que l'Université devait se conformer aux procédures d'appel d'offres prescrites dans le Manuel des achats, aussi bien pour les achats inférieurs à 25 000 dollars que pour ceux supérieurs à ce seuil. Le Comité formule des observations complémentaires à ce sujet aux paragraphes 95 à 97 du présent rapport.

Exercice biennal clos le 31 décembre 2001[2]

10. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993, le Comité a également passé en revue les mesures prises par l'UNU pour appliquer les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées en détail dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe au présent chapitre. Sur un total de sept recommandations, quatre (soit 57 %) ont été exécutées et trois (soit 43 %) sont en cours d'exécution.

11. Aux paragraphes 51, 53 et 71 du présent rapport, le Comité réitère des recommandations antérieures qui n'ont pas été intégralement appliquées. Le Comité engage l'UNU à nommer des responsables et à fixer un calendrier réaliste pour l'application de ces recommandations.

---

[1] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 5* (A/55/5), vol. IV, chap. II.

[2] Voir *Ibid, cinquante-septième session, Supplément n°* 5 et rectificatif (A/57/5 et Corr.3), vol. IV, chap. II.

2. Principales recommandations

12. **Le Comité recommande que l'Université des Nations Unies :**

a) Comptabilise systématiquement les recettes accessoires selon le principe du fait générateur, conformément au paragraphe 36 des normes comptables du système des Nations Unies (par. 23);

b) i) Examine régulièrement les engagements non réglés et annule les engagements caducs; ii) veille à ce que tous les engagements soient suffisamment provisionnés; et iii) procède en temps voulu à la mise en concordance des comptes (par. 26);

c) i) Examine son Système de gestion des finances, du budget et du personnel et envisage de l'améliorer pour le rendre conforme aux règles de comptabilisation et d'établissement de rapports; ii) limite autant que possible les opérations manuelles lors de l'établissement des états financiers; et iii) veille à ce que les ajustements apportés lors de l'établissement des états financiers soient approuvés et puissent faire l'objet d'une vérification à rebours (par. 34);

d) Veille à ce que les dispositions d'accords analogues prévoyant la tenue de comptes distincts pour des fonds d'affectation spéciale soient strictement respectées (par. 39);

e) Corrige les erreurs constatées dans les comptes relatifs aux biens durables afin que les données sur la valeur des biens durables à la fin de l'exercice soient complètes et exactes (par. 42);

f) Examine les montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (par. 56);

g) Définisse des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès mesurables/quantifiables qui permettent d'améliorer le processus de mesure des résultats, de faire ressortir la performance réelle des projets et programmes et de mettre en rapport les réalisations matérielles et les fonds engagés (par. 65);

h) Élabore un plan à long terme pour les technologies de l'information et des communications (TIC) à partir duquel seraient établis les besoins à court terme dans ce domaine (par. 82);

i) Mette définitivement au point et applique une politique de formation du personnel qui tienne compte de l'évaluation des besoins et des ressources et soit conforme à la politique de perfectionnement des fonctionnaires de l'ONU (par. 106).

13. On trouvera les autres recommandations du Comité aux paragraphes 30, 44, 46, 49, 51, 53, 69, 72, 76, 78, 85, 89, 93, 97, 101 et 104.

B. Questions financières

1. Vue d'ensemble

14. L'UNU est intégralement financée au moyen de contributions volontaires provenant de gouvernements, d'institutions bilatérales et multilatérales, de fondations et d'autres sources publiques et privées. Elle tire ses revenus de trois

sources : le Fonds de dotation, le Fonds de fonctionnement et un fonds d'affectation spéciale créé récemment, qui fait l'objet des paragraphes 35 à 39 ci-après. Le Fonds de dotation est un fonds d'équipement créé au début des années 70 grâce à une contribution de 100 millions de dollars annoncée par le Gouvernement japonais. Les contributions volontaires sans affectation particulière que l'UNU reçoit sont portées au crédit du Fonds de dotation et sont placées en vue de produire les ressources de base de l'Université servant à financer son fonds de fonctionnement.

15. Le Comité a analysé la situation financière de l'Université au 31 décembre 2003. On trouvera dans le tableau 1 les principales données financières concernant les fonds de l'Université pour les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003.

Tableau 1
Principales données financières concernant les fonds de l'Université pour les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de dotation[a]		*Fonds de fonctionnement*[a]		*Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance aux ressortissants de pays en développement étudiant au Japon*[b]	
	2000-2001	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Recettes totales	12 434	37 997	36 462	36 584	650	2 947
Dépenses totales	21 606	–	66 021	65 269	390	1 714
Total de l'actif	261 894	270 646	61 215	58 282	260	1 575
Total du passif	8 739	9 037	22 240	15 095		82
Réserves et soldes des fonds	253 155	261 609	38 975	43 187	260	1 493
Principaux comptes						
Contributions volontaires	268	1 119	30 372	29 645	650	2 947
Postes et autres dépenses de personnel			26 785	28 308		
Réseaux (recherche/formation) et diffusion			26 399	24 897		
Virements à d'autres fonds/provenant d'autres fonds	30 004	29 543	30 004	29 543		
Encaisse et dépôts à terme, placements et trésorerie commune	252 398	262 528	38 085	39 784		2
Contributions volontaires non acquittées	6 478	5 910	775	2 527		
Soldes débiteurs interfonds	641	242	12 938	9 312		
Soldes créditeurs interfonds	8 714	9 037	4 865	517		
Engagements non réglés			7 457	7 009		
Excédent cumulé			32 936	35 601		
Valeur du Fonds	253 155	261 609				

[a] Les montants correspondants pour l'exercice biennal 2000-2001 sont indiqués conformément à la nouvelle présentation.
[b] Figure dans les comptes du Fonds de fonctionnement (états financiers).

Fonds de dotation

16. Le montant total des réserves et soldes des fonds a augmenté de 8,4 millions de dollars (3 %), passant de 253,2 millions de dollars au 31 décembre 2001 à 261,6 millions de dollars au 31 décembre 2003. Cette augmentation est le résultat d'un excédent des recettes sur les dépenses de 38 millions de dollars et d'un virement de 29,5 millions de dollars au Fonds de fonctionnement au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

17. L'analyse des opérations des deux exercices biennaux fait apparaître que les intérêts créditeurs ont diminué de 10,6 millions de dollars (87 %). L'actif total, qui est passé de 261,9 millions de dollars au 31 décembre 2001 à 270,6 millions de dollars au 31 décembre 2003, a augmenté de 8,7 millions de dollars (3 %), du fait essentiellement des placements à court terme d'un montant de 8,7 millions de dollars. Le passif total, qui correspond aux soldes créditeurs interfonds, a augmenté de 300 000 dollars (4 %), passant de 8,7 millions de dollars au 31 décembre 2001 à 9 millions de dollars au 31 décembre 2003.

Fonds de fonctionnement

18. Les contributions volontaires sont passées de 30,4 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2000-2001 à 29,7 millions de dollars en 2002-2003, soit une diminution de 700 000 dollars (2 %). Les sources de financement comprennent les virements provenant du Fonds de dotation, qui se sont élevés à 29,5 millions de dollars, le revenu des placements, qui a été de 3,3 millions de dollars, les recettes provenant des services fournis, qui se sont montées à 2,9 millions de dollars et les recettes accessoires, qui se sont chiffrées à 700 000 dollars. Le montant total des dépenses est passé de 66 millions de dollars au 31 décembre 2001 à 65,3 millions de dollars au 31 décembre 2003, soit une diminution de 800 000 dollars (1 %). Le déficit, qui était de 29,6 millions de dollars au 31 décembre 2001, n'a été que de 28,7 millions de dollars en 2002-2003, dont 17,8 millions de dollars au titre du siège de l'UNU et 11,4 millions de dollars au titre de six centres de recherche et de formation. Il a été en partie compensé par un excédent des recettes sur les dépenses d'un montant de 500 000 dollars au titre de deux centres de recherche et de formation et d'un programme.

19. Le montant total des réserves et des soldes des fonds a augmenté de 4,2 millions de dollars (11 %), passant de 39 millions de dollars au 31 décembre 2001 à 43,2 millions de dollars au 31 décembre 2003. L'actif total a enregistré une baisse de 2,9 millions de dollars (5 %), passant de 61,2 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2000-2001 à 58,3 millions de dollars en 2002-2003. Le passif total a diminué de 7,1 millions de dollars (32 %), passant de 22,2 millions de dollars au 31 décembre 2001 à 15,1 millions de dollars au 31 décembre 2003.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

20. Le Comité a vérifié dans quelle mesure les états financiers de l'Université pour l'exercice biennal 2002-2003 étaient conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que celles-ci avaient été généralement respectées, sauf dans les cas signalés dans le présent rapport, à savoir notamment : a) des recettes accessoires avaient été comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et non selon le principe du fait générateur comme il est prescrit au paragraphe 36 des normes comptables du système des Nations Unies (par. 21 à 23);

b) des engagements caducs n'avaient pas été annulés, contrairement au paragraphe 40 des normes comptables du système des Nations Unies (par. 24 à 27); et c) certaines dépenses ayant trait à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs avaient été enregistrées comme des charges comptabilisées d'avance, ce qui contrevient au paragraphe 41 des normes comptables du système des Nations Unies (par. 28 à 31).

Comptabilisation des recettes accessoires

21. Aux termes du paragraphe 36 des normes comptables du système des Nations Unies, les recettes accessoires ou diverses sont comptabilisées selon le principe du fait générateur. Par ailleurs, à l'alinéa d) de la note 2 des états financiers de l'UNU, il est précisé que, d'une façon générale, l'UNU comptabilise ces recettes selon le principe du fait générateur. Le Comité a toutefois constaté qu'au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, l'UNU avait comptabilisé des recettes accessoires au titre du Fonds de fonctionnement selon la méthode de la comptabilité de caisse. Le Comité déplore que, du fait de l'emploi de cette méthode, le compte recettes accessoires ait été sous-estimé d'un montant net de 146 659 dollars, se décomposant comme suit :

a) Le compte recettes accessoires a été surestimé d'un montant de 199 492 dollars, représentant des recettes provenant de la location et de l'utilisation de locaux, dont 11 145 dollars se rapportaient à l'année 2001 et 188 347 dollars à l'année 2004;

b) Le compte a par ailleurs été sous-estimé d'un montant de 346 151 dollars, comprenant des recettes provenant de la location et de l'utilisation de locaux relatives à l'année 2002, qui ont été perçues en 2001 et comptabilisées au titre de l'exercice biennal 2000-2001 (79 710 dollars), des recettes provenant de la location et de l'utilisation de locaux non encaissées (265 647 dollars) et des recettes provenant de la vente de publications (794 dollars) se rapportant à l'exercice biennal 2002-2003 mais non enregistrées au 31 décembre 2003.

22. Par ailleurs, du fait de la comptabilisation de recettes accessoires selon la méthode de la comptabilité de caisse, au 31 décembre 2003, le compte débiteurs divers a été sous-estimé d'un montant de 266 441 dollars et le compte autres éléments de passif d'un montant de 188 347 dollars, et le compte réserves et soldes des fonds a été surestimé d'un montant de 68 565 dollars.

23. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui en est convenue, de comptabiliser systématiquement les recettes accessoires selon le principe du fait générateur, conformément au paragraphe 36 des normes comptables du système des Nations Unies.**

Engagements non réglés

24. Le Comité a constaté que le suivi des engagements de l'UNU était inadéquat. Du fait de ces lacunes, des engagements caducs n'avaient pas été annulés, contrairement au paragraphe 40 des normes comptables du système des Nations Unies. Le Comité a examiné 16 documents d'engagement de dépenses divers, d'un montant de 280 066 dollars, correspondant à la réimputation d'engagements au titre d'exercices antérieurs concernant le siège de l'UNU. Il a constaté que six de ces documents, d'un montant total de 133 422 dollars, avaient fait l'objet de contrats qui

avaient été intégralement réglés au 31 décembre 2003. Le Comité est préoccupé par le fait que ces engagements réimputés ne représentaient pas des dettes valides.

25. L'UNU/INWEH n'a pas été en mesure d'annuler des engagements caducs en temps voulu ou de suivre l'état des paiements et des réimputations car, souvent, les rapports sur l'exécution du budget établis par le siège de l'UNU dont il avait besoin pour assurer ce suivi ne lui étaient pas communiqués à temps. Ces retards l'avaient empêché de vérifier en temps opportun si ses comptes concordaient avec ceux du siège. En cas de discordance, les chiffres fournis par le siège de l'UNU l'emportent.

26. **Le Comité recommande que l'UNU : a) examine régulièrement les engagements non réglés et annule les engagements caducs; b) veille à ce que tous les engagements soient suffisamment provisionnés; et c) procède en temps voulu à la mise en concordance des comptes.**

27. L'UNU a indiqué au Comité qu'elle avait annulé sept des 16 documents d'engagement de dépenses divers, totalisant 138 185 dollars. L'UNU/INWEH a par ailleurs précisé que la procédure de suivi des engagements non réglés s'était améliorée. L'UNU a accepté de suivre les règles applicables, d'examiner régulièrement les engagements non réglés et d'annuler les comptes caducs.

Charges comptabilisées d'avance

28. Aux termes du paragraphe 41 des normes comptables du système des Nations Unies, lorsque des engagements sont imputables sur les ressources d'exercices ultérieurs, ils doivent être inclus dans les comptes de l'Université ou indiqués dans une note annexée aux états financiers. Les décaissements effectués au titre de tels engagements sont portés en compte comme charges comptabilisées d'avance. Selon l'alinéa k) vi) de la note 2 des états financiers de l'UNU, les charges comptabilisées d'avance s'entendent des postes de dépenses qui ne sont normalement pas imputables sur le budget de l'exercice en cours. Le Comité a toutefois constaté qu'au 31 décembre 2003, le compte charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif du Fonds de fonctionnement du siège de l'UNU, dont le montant total était de 184 917 dollars, comprenait des dépenses d'un montant de 183 545 dollars se rapportant à l'exercice biennal 2002-2003 et à des exercices antérieurs, qui se répartissaient comme suit :

a) Des dépenses d'un montant de 156 537 dollars, se rapportant aux traitements de fonctionnaires de l'UNU pour l'exercice biennal 2002-2003 et facturées par le Siège de l'ONU;

b) Des dépenses d'un montant de 27 008 dollars, comprenant des frais dus au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au titre de transactions datant de 1996 à 2001 facturées par le PNUD mais contestées par l'UNU (18 023 dollars) et diverses transactions datant de 1996 à 2000 (8 385 dollars).

29. Le Comité craint que le solde au 31 décembre 2003 du compte charges comptabilisées d'avance ne soit inexact, du fait de l'inscription à ce compte de transactions qui ne se rapportent pas à des exercices ultérieurs. L'UNU a indiqué que les montants en question n'avaient pas été traités comme des dépenses de l'exercice biennal 2002-2003 dans la mesure où la vérification et la mise en concordance des transactions visées n'étaient pas achevées au 31 décembre 2003.

30. **Le Comité recommande que l'UNU achève la mise en concordance des transactions enregistrées comme charges comptabilisées d'avance et impute en conséquence les dépenses en question au budget de l'exercice approprié, afin que les dépenses inscrites comme charges comptabilisées d'avance ne se rapportent qu'à des exercices ultérieurs.**

31. L'UNU a informé le Comité qu'elle achèverait la mise en concordance des transactions enregistrées comme charges comptabilisées d'avance et ferait les ajustements nécessaires au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

3. Présentation et teneur des états financiers

32. Au paragraphe 12 de sa résolution 55/220 A, du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a prié le Comité des commissaires aux comptes, en collaboration avec le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies, de continuer à évaluer l'information financière qui devrait être présentée dans les états financiers et les tableaux connexes, et celle qui devrait figurer dans des annexes, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Lorsqu'il a examiné les états financiers de l'UNU, le Comité a relevé les anomalies mentionnées aux paragraphes 33 à 54 ci-après.

Établissement et production des états financiers

33. Le Comité a noté qu'il n'était toujours pas possible de produire d'états financiers au moyen du Système de gestion des finances, du budget et du personnel. Pour établir ses états financiers, l'UNU ajustait, réordonnait ou regroupait les comptes sans passer par le Système. Les ajustements étaient effectués manuellement sur une feuille de calcul et n'étaient ni vérifiés ni approuvés, et il n'existait aucune piste de vérification entre les rapports produits par le Système et les états financiers. Il était donc difficile de valider les ajustements apportés aux soldes des comptes pour établir les états financiers. En outre, cette pratique prenait beaucoup de temps, nécessitait d'importantes ressources et augmentait le risque d'erreur et de déclaration inexacte dans certains comptes.

34. **Le Comité recommande que l'UNU : a) examine son système de gestion des finances, du budget et du personnel et envisage de l'améliorer pour le rendre conforme aux règles de comptabilisation et d'établissement de rapports; b) limite autant que possible les opérations manuelles lors de l'établissement des états financiers; et c) veille à ce que les ajustements apportés lors de l'établissement des états financiers soient approuvés et puissent faire l'objet d'une vérification à rebours.**

Fonds d'affectation spéciale

35. L'Accord relatif au Fonds d'affectation spéciale conclu le 14 mars 2003 entre l'UNU et la Banque japonaise pour la coopération internationale en vue de mettre en œuvre le Programme d'aide financière de l'UNU aux ressortissants de pays en développement étudiant au Japon prévoit notamment que l'UNU tienne une comptabilité distincte pour le Fonds et présente à la Banque, avant le 15 mai de chaque année budgétaire pendant la durée de l'Accord, un rapport financier annuel certifié exact pour le Fonds, et ce, à partir de l'exercice terminé le 31 mars 2004.

36. Contrairement aux dispositions de l'Accord, l'UNU a imputé les transactions se rapportant au Programme à son fonds de fonctionnement, ce qui a gonflé artificiellement les soldes des comptes de ce fonds au 31 décembre 2003. Pour chaque compte, les montants imputés à tort sont les suivants :

a) Encaisse et dépôts à terme : 1 818 dollars;

b) Transactions interservices en attente de traitement : 1 493 451 dollars;

c) Recettes provenant de contributions volontaires : 2 947 666 dollars (70 345 000 yen);

d) Dépenses : 1 714 092 dollars;

e) Débiteurs divers : 79 925 dollars (8 711 800 yen), représentant le montant versé par l'UNU aux universités participant au Programme;

f) Créanciers divers : 81 743 dollars (8 910 000 yen), représentant les contributions reçues de la Banque par l'UNU au titre du compte subsidiaire relatif au Programme d'aide financière; et

g) Réserves et soldes des fonds : 259 877 dollars.

37. L'UNU a indiqué que, l'accord avec la Banque japonaise n'ayant été signé qu'en mars 2003, le Fonds d'affectation spéciale n'existait pas encore durant l'exercice biennal 2002-2003. Sur le plan comptable, le Programme d'aide financière avait donc été considéré comme un projet du Fonds de fonctionnement bénéficiant d'un financement spécial. L'UNU estimait qu'entre la signature de l'Accord, en mars 2003 et décembre 2003, le système comptable en vigueur avait permis de comptabiliser les transactions au titre du Programme séparément de celles relatives aux autres activités de l'UNU.

38. Compte tenu du fait qu'il était spécifié, dans l'Accord relatif au Fonds d'affectation spéciale, que l'UNU devait présenter des états financiers distincts au titre du Programme, celle-ci avait présenté les états financiers correspondants à l'annexe I des états financiers pour l'exercice biennal 2002-2003. À compter du 1er janvier 2004, l'UNU tiendrait des comptes distincts pour le Fonds.

39. **Le Comité recommande que l'UNU veille à ce que les dispositions d'accords analogues prévoyant la tenue de comptes distincts pour des fonds d'affectation spéciale soient strictement respectées.**

Biens durables

40. Lors de son audit intérimaire d'avril 2003, le Comité a recommandé que l'UNU fournisse des données complètes et exactes sur la valeur des biens durables dans les états financiers relatifs à l'exercice biennal 2002-2003, conformément au paragraphe 49 des normes comptables du système des Nations Unies. À la note 5 des états financiers, l'UNU indique que, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, la valeur des biens durables était de 5 017 000 dollars. Ce montant comprenait des achats effectués au cours de l'exercice, d'un montant de 760 000 dollars, mentionnés à l'alinéa b) de la note 5. Or, le Comité a constaté qu'il y avait eu d'autres achats de biens durables, d'un montant de 110 000 dollars, ce qui porte le montant total des achats au cours de l'exercice à 870 000 dollars. Les réductions intervenues au cours de l'exercice biennal se sont chiffrées à 320 000 dollars, au lieu des 650 000 dollars mentionnés à l'alinéa b) de la note 5. En conséquence, la

valeur des biens durables au 31 décembre 2003 devrait être de 5 061 000 dollars, soit 440 000 dollars (8 %) de plus que le montant annoncé, à savoir 5 170 000 dollars.

41. L'UNU a expliqué que le système existant ne comportait pas de codes analytiques supplémentaires permettant de saisir tous les achats de biens durables. Toutefois, l'introduction de nouvelles fonctions dans le système serait une opération de grande ampleur qui coûterait cher.

42. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui en est convenue, de corriger les erreurs constatées dans les comptes relatifs aux biens durables afin que les données sur la valeur des biens durables à la fin de l'exercice soient complètes et exactes.**

Débiteurs divers

43. Le Comité a interrogé un fournisseur qui lui a confirmé qu'au 31 décembre 2003, le compte débiteurs divers comprenait un montant de 55 046 dollars (6 millions de yen) concernant des avances remboursées par un fournisseur à l'UNU en août 1990, et un montant de 9 174 dollars (1 million de yen) au titre de dépenses se rapportant à 1999 et déduites d'une avance de 18 349 dollars (2 millions de yen) faite au même fournisseur. Le Comité constate avec préoccupation que, du fait de l'omission de ces transactions, le compte débiteurs divers a été surestimé de 64 220 dollars et les réserves et soldes des fonds de 9 174 dollars, l'encaisse et les dépôts à terme ayant été sous-estimés de 55 046 dollars. Le Comité déplore également que l'UNU n'ait pas été en mesure de trouver trace de l'avance remboursée par le fournisseur.

44. **Le Comité à recommandé à l'UNU, qui en est convenue, de prendre les mesures voulues pour déterminer ce que sont devenues les avances versées, vérifier si elles sont toujours valides et trouver la trace du montant remboursé par le fournisseur.**

Créanciers divers

45. Le Comité s'interroge sur la validité du solde du compte créanciers divers du Fonds de fonctionnement au 31 décembre 2003, et ce, pour les raisons suivantes :

a) Sur le solde de 1 580 000 dollars au titre du siège de l'UNU au 31 décembre 2003, un montant de 1 060 000 dollars (67 %) représente un solde interfonds dû au Fonds général des Nations Unies. En avril 2004, le Comité a eu confirmation que le montant figurant dans les comptes du Siège de l'ONU était de 860 000 dollars (81 %) seulement, soit un écart de 200 000 dollars (19 %). Le siège de l'UNU n'a pas effectué de rapprochement entre le compte interfonds et le Fonds général de l'ONU pour déterminer d'où venait l'écart. En juin 2004, l'UNU a informé le Comité que, suite à la fermeture de comptes de l'UNU, le Siège de l'ONU avait présenté un état final faisant apparaître un solde de 1 140 000 dollars, réduisant ainsi de 81 495 dollars l'écart entre les comptes de l'UNU et ceux du Siège de l'ONU;

b) Un montant de 74 124 dollars, représentant l'écart entre les bordereaux interservices constatés dans les comptes du siège de l'UNU et ceux enregistrés dans les comptes de six de ses huit centres/programmes de recherche et de formation n'était étayé par aucune pièce justificative (indiquant notamment quels étaient les

bénéficiaires et donnant une description et le montant des transactions), et aucun rapprochement n'avait été fait pour établir la ou les causes de l'écart avant l'inscription des montants correspondants dans les livres comptables. Ce fait n'a toutefois aucune incidence sur les états financiers de l'UNU en général;

c) Quatre transactions, d'un montant total de 17 071 dollars, comptabilisées en tant que règlement partiel de dettes qui n'avaient pas été inscrites auparavant comme exigibles, se sont traduites par des soldes débiteurs, réduisant ainsi le solde créditeur du compte créanciers divers.

46. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui en est convenue, de revoir la validité des transactions au titre du compte créanciers divers afin que le solde indiqué pour ce compte soit exact.**

Gains/pertes sur la vente de valeurs

47. Lors de son audit intérimaire pour l'exercice 2000-2001, le Comité avait constaté que l'UNU avait compensé les gains et les pertes résultant de la réévaluation et des transactions relatives aux contrats conclus en devises. Le Comité avait recommandé que l'UNU inscrive les gains et les pertes dans le compte approprié et ne fasse aucune compensation entre les comptes.

48. L'UNU, qui a mal interprété la recommandation, a fait une écriture d'ajustement dans les comptes de l'exercice biennal 2002-2003 en portant au débit du compte pertes sur la vente de valeurs (dont le montant a donc été augmenté) et au crédit du compte gains sur la vente de valeurs (dont le montant a aussi été augmenté) un montant de 443 140 dollars. Les deux comptes ont donc été surestimés d'un même montant à la fin de l'exercice biennal.

49. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui en est convenue, de vérifier ses écritures d'ajustement avant de les inscrire dans les comptes.**

Contrôle des allocations de crédit

50. Au paragraphe 33 de son rapport précédent, le Comité a recommandé que l'Institut international de technologie des logiciels établisse un budget et un état des dépenses pour chaque projet, par objet de dépense, et enregistre les données correspondantes dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel. Il a aussi recommandé que le siège de l'UNU envisage de modifier le Système pour qu'il refuse de saisir les engagements en cas de dépassement des crédits alloués. L'UNU a informé le Comité qu'elle avait modifié le Système, les changements ayant pris effet le 1er janvier 2003. Le Comité a examiné le Système de gestion du budget et a constaté qu'il acceptait toujours les engagements de dépenses même s'ils dépassaient les crédits alloués.

51. **Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle l'UNU devrait améliorer son système de gestion des finances, du budget et du personnel en introduisant une fonction de vérification des fonds disponibles permettant d'assurer que les engagements de dépenses ne dépassent pas les crédits alloués.**

Établissement de rapports financiers sur les projets

52. Au paragraphe 37 de son rapport précédent, le Comité a recommandé que l'UNU adopte une règle générale exigeant que les salaires des chercheurs soient

inclus dans le coût des projets et définisse la clef de répartition à appliquer lorsqu'un chercheur travaille sur plusieurs projets. Le Comité a noté que cette recommandation n'avait pas encore été intégralement mise en œuvre.

53. **Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle l'UNU devrait adopter une règle exigeant que les salaires des chercheurs soient inclus dans le coût des projets.**

54. L'UNU a fait savoir au Comité qu'elle examinerait les solutions possibles et, selon qu'il conviendrait, mettrait au point une règle tendant à répartir le coût des traitements entre les différents projets.

4. Montants à prévoir au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

55. Il ressort du tableau 2 ci-après que le montant estimatif indiqué à la note 6 des états financiers, concernant les montants à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, aux jours de congé annuel accumulés et aux prestations dues à la cessation de service, se montait à 4 744 000 dollars au 31 décembre 2003. Comme indiqué à l'alinéa a) de la note 6, les montants à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ou d'autres prestations de fin de service ne figurent dans aucun des états financiers de l'ONU.

Tableau 2
Montants à prévoir au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite
(En dollars des États-Unis)

Objet	*2000-2001*	*2002-2003*
Assurance-maladie après la cessation de service (montant net)	2 200 000	1 644 000
Jours de congé annuel accumulés	578 000	1 400 000
Primes de rapatriement et de réinstallation	–	1 700 000
Total	**2 778 000**	**4 744 000**

56. Le Comité recommande que l'UNU examine les montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite.

5. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

57. Conformément à l'article 6.4 du Règlement financier et aux règles de gestion financière 106.8 a) et 106.9 a), l'Administration a informé le Comité qu'à l'exception de biens durables d'un montant de 14 305 dollars, l'UNU n'avait passé par profits et pertes aucune somme en numéraire, aucune créance ni aucun autre bien au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003. Le Comité a toutefois constaté que ce montant ne correspondait pas à celui des biens durables passés par profits et pertes qui s'élevait, d'après les pièces justificatives, à 317 424 dollars. Le Comité engage l'UNU à mettre en concordance ses comptes relatifs aux biens passés par profits et pertes.

6. Paiements à titre gracieux

58. L'Administration a indiqué qu'aucun paiement à titre gracieux n'avait été effectué pendant l'exercice.

C. Questions de gestion

1. Gestion des programmes/budgétisation axée sur les résultats

Rapport entre les dépenses engagées et l'exécution des programmes

59. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), au paragraphe 14 de son rapport du 16 octobre 2000 (A/55/487), a encouragé les organismes des Nations Unies à poursuivre le développement et l'amélioration des normes de performance. Le Comité consultatif s'inquiétait en particulier des risques de faible corrélation entre les dépenses engagées et le taux d'exécution des programmes.

60. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné l'exécution financière et l'exécution technique (exécution des programmes) de 17 projets du siège de l'UNU et a relevé que dans neuf cas, les documents de projet indiquaient un taux de réalisation matérielle de 100 % alors que la réalisation financière allait de 56 à 102 % pour la première année de l'exercice biennal 2002-2003. Pour huit projets, le taux de réalisation matérielle indiqué était de 100 % alors que les dépenses correspondantes étaient minimales. L'on pourrait y voir le signe d'une utilisation efficace des ressources, mais il pourrait s'agir aussi de déficiences dans la définition initiale des objectifs et la planification financière, ce qui signifierait que l'on ne mesure pas correctement la véritable performance des programmes et projets.

61. En outre, le siège de l'UNU n'a ni identifié ni énoncé expressément dès le début du processus budgétaire des indicateurs de succès et des réalisations escomptées qui soient mesurables/quantifiables. Pour certains projets, celui relatif à la criminalité de masse et la consolidation de la paix après un conflit, par exemple, l'indicateur retenu était « organisation d'un atelier » ou « publication d'un ouvrage et d'un dossier d'orientation » et le résultat signalé était « financement extérieur obtenu » ou « participants au projet identifiés ». Le taux de réalisation matérielle indiqué était de 100 %.

62. Le programme et budget de recherche de l'UNU/IAS pour l'exercice biennal 2002-2003 contenait des renseignements sur les projections en matière de recettes, les montants estimatifs des dépenses et les descriptifs des 16 programmes/sous-programmes. Toutefois, il ne précisait pas les réalisations escomptées, les indicateurs de succès, les utilisateurs ou bénéficiaires finals et les facteurs externes susceptibles d'avoir des répercussions sur la concrétisation des réalisations escomptées. Le Comité a aussi relevé que les dépenses correspondant à la rubrique *Élaboration/évaluation des programmes* pour 2002, soit 454 402 dollars au total, représentaient un dépassement de 284 % par rapport au budget approuvé, qui était de 160 000 dollars, et qu'aucune réalisation concrète ne pouvait être rapportée à ce programme.

63. L'UNU/WIDER avait établi un calendrier d'exécution des projets, exigé des directeurs de projets qu'ils établissent des rapports trimestriels de réalisation à des fins de suivi et publié des rapports sur l'état d'avancement des publications. Il

disposait également de données sur les taux de réalisation en pourcentage des projets entrepris. Le Comité a toutefois relevé l'absence d'indicateurs permettant de mesurer les résultats par rapport aux objectifs des programmes et aux dépenses effectives.

64. L'UNU/INTECH ne s'est pas doté d'un système logique d'élaboration des programmes, d'identification des éléments nécessaires pour atteindre les résultats voulus et de définition des indicateurs qui permettent le mieux de mesurer les réalisations effectives.

65. **Le Comité recommande que l'UNU définisse des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès mesurables/quantifiables qui permettent d'améliorer le processus de mesure des résultats, de faire ressortir la performance réelle des projets et programmes et de mettre en rapport les réalisations matérielles et les fonds engagés.**

66. L'UNU partageait le point de vue du Comité sur les avantages de la budgétisation axée sur les résultats mais a fait observer que, dans la mise en œuvre de cette approche, il fallait tenir compte des spécificités de ses activités, qui étaient essentiellement consacrées à la recherche. L'UNU a expliqué que, au vu de sa propre expérience en tant qu'institution universitaire, il ne serait guère possible d'établir au moment de la préparation du budget des indicateurs de succès précis permettant de mesurer si les résultats escomptés ont été obtenus, et que l'aspect qualitatif de la production universitaire était fondamental et passait avant toute approche quantitative qui pourrait être envisagée. Cela étant, l'UNU est convenue de préciser davantage les objectifs des programmes et les produits et réalisations escomptés dans le budget de recherche pour l'exercice biennal 2004-2005. Elle est également convenue d'établir un calendrier clair de mise en œuvre des activités par rapport auquel les progrès de cette mise en œuvre pourraient être évalués.

Rapports sur les dépenses des programmes

67. Les unités chargées des programmes de l'UNU établissaient des rapports sur la réalisation financière au regard de l'exécution technique des projets, aux fins de l'exécution et du suivi des programmes. Dans la comptabilité de l'UNU, les dépenses des projets sont saisies dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel et un état des dépenses est établi. Le Comité a relevé des écarts entre les dépenses indiquées par les unités chargées des programmes et les états établis par le Système. Ces écarts sont récapitulés dans le tableau 3.

Tableau 3
Montant des dépenses indiquées par les unités chargées des programmes et par le Système de gestion des finances, du budget et du personnel
(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	*Montant indiqué par l'unité chargée du programme*	*Montant indiqué par le Système*	*Écart*
Cours internationaux	186 961	221 792	34 811
Diversité biologique	147 604	161 908	14 304
Bourses Kirin	243 726	284 709	40 983

Programme	*Montant indiqué par l'unité chargée du programme*	*Montant indiqué par le Système*	*Écart*
Séminaires mondiaux	518 951	262 056	256 895
Zéro émissions	207 000	198 879	8 121

68. Ces écarts pourraient s'expliquer par des renouvellements d'engagements qui auraient été comptabilisés par le Système de gestion des finances, du budget et du personnel dans le cadre des dépenses mais n'auraient pas été pris en compte dans les rapports des unités chargées des programmes.

69. **Le Comité recommande que l'UNU apure les divergences entre les comptes des unités chargées des programmes et les rapports établis par le Système de gestion des finances, du budget et du personnel afin que les programmes puissent faire l'objet de rapports financiers exacts.**

70. L'UNU a informé le Comité qu'elle comptait étudier les améliorations qu'il serait possible d'apporter au Système de gestion des finances, du budget et du personnel afin de remédier aux déficiences de la fonction de suivi des projets.

Personnel chargé des programmes et contrôle de la validité des travaux exécutés

71. Au paragraphe 45 de son précédent rapport, le Comité a recommandé à l'UNU de déterminer le nombre normal de projets que, compte tenu de leur ampleur respective, un même chercheur peut gérer simultanément en consacrant le temps et les efforts nécessaires à la bonne exécution de chacun, ainsi que, pour renforcer le contrôle de la qualité, qui est en partie assuré par l'examen collégial des travaux, de demander aux presses de l'UNU de suivre la vente des ouvrages et les critiques et citations qui en sont faites. L'UNU a informé le Comité qu'au cours du second semestre de 2003, elle avait réexaminé et rationalisé le nombre des projets dans deux grands domaines thématiques : a) paix et gouvernance; et b) environnement et développement durable.

72. **Le Comité encourage l'UNU à continuer de réexaminer et rationaliser le nombre des projets que chaque chercheur doit gérer, en étendant ce processus à tous les domaines thématiques.**

73. L'UNU a assuré au Comité qu'elle se pencherait de nouveau, en juin 2004, sur les possibilités de rationaliser davantage la charge de travail des gestionnaires de projets.

Documentation des projets

74. L'établissement et la tenue à jour de documents de projet complets et ordonnés sont des conditions essentielles pour une exécution et un contrôle efficaces et efficients des projets de l'UNU. Parmi ces documents doit figurer un profil de projet, qui comprend entre autres des données sur la nature, les caractéristiques, le coût et les indicateurs et normes de performance du projet considéré.

75. Le Comité, ayant examiné la documentation relative à un échantillon de huit projets de l'UNU/INWEH, a constaté que tous les dossiers ne contenaient pas les documents relatifs au projet, tels que les plans de travail, les rapports de réalisation, les indicateurs de performance, les rapports budgétaires et financiers, et les rapports

d'évaluation. Dans le même ordre d'idées, les dossiers de l'UNU/ILA ne contenaient pas les renseignements nécessaires pour faciliter l'exécution et le contrôle efficaces et efficients des projets et l'établissement des rapports correspondants.

76. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui en est convenue, de tenir des documentations de projet complètes et ordonnées contenant les plans de travail, les budgets et les rapports financiers et d'évaluation/contrôle.**

Publications

77. Dans son audit de l'UNU/ILA d'octobre 2003, le Comité a relevé que 7 663 exemplaires de *Interview and Alumni Paper Series,* d'*Occasional Paper Series*, de bulletins et de brochures d'un coût estimatif total de 9 767 dollars et relevant des publications des années civiles 2000, 2001 et 2002 n'avaient toujours pas été diffusés. Le Comité est préoccupé par le fait que l'intérêt de ces publications non diffusées n'est pas manifeste, alors même qu'elles ont eu un coût. L'UNU/ILA a admis qu'elle n'avait pas de véritable plan de distribution préalable à la production, mais qu'elle venait de mettre au point une base de données sur les particuliers et entités à inclure dans sa liste de publipostage.

78. **Le Comité recommande que l'UNU/ILA établisse un plan de distribution préalable au lancement de la production afin de réduire les cas de non-distribution de documents, et ce par souci d'économie.**

79. L'UNU a informé le Comité que, depuis l'audit d'octobre 2003, aucune nouvelle publication n'avait été imprimée et que l'UNU/ILA avait décidé de ne publier qu'un bulletin électronique « imprimable », dont une version sur papier peut être imprimée sur demande. L'UNU/ILA assure néanmoins au Comité qu'elle établira un plan de distribution si elle doit produire des documents ou publications imprimés.

2. Technologies de l'information et des communications

Plan stratégique

80. Pour maîtriser l'organisation et la mise en place des technologies de l'information et des communications (TIC), les responsables de l'UNU doivent élaborer des plans à long et moyen terme qui permettent la réalisation des missions et objectifs de l'Université, ce qui suppose une planification optimale des investissements courants et futurs, une évaluation de différentes stratégies en matière d'applications numériques, de technologies et de structures et des changements à apporter à l'organisation elle-même. Pour l'examen par le Comité de la stratégie des TIC, l'UNU a présenté divers documents relatifs au développement des TIC, notamment le plan stratégique 2000 de l'UNU. Celle-ci a inscrit au budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 2002-2003 un montant de 1 016 000 dollars pour les technologies de l'information, dont 211 000 dollars pour l'achat de mobilier et de matériel nécessités par les TIC. Toutefois, ce montant de 211 000 dollars n'était pas corroboré par des états détaillés des besoins en logiciels et matériel à acheter pendant l'exercice biennal. En outre, l'achat du logiciel et du matériel ne s'effectuait pas sur la base d'un plan d'achats approuvé. L'UNU achetait le matériel de TIC et les logiciels chaque fois que le besoin s'en faisait sentir.

81. L'UNU a procédé à diverses études ainsi qu'à une planification stratégique en vue du développement des TIC. Mais elle n'a pas élaboré un plan à long terme intégrant toutes ces études et évaluations comme prévu dans son plan stratégique 2000. L'absence d'un plan à long terme pour les TIC pourrait aboutir à une situation où les solutions et achats dans ce domaine ne seraient pas nécessairement conformes aux objectifs de l'organisation.

82. **Le Comité recommande à l'UNU d'élaborer un plan à long terme pour les technologies de l'information et des communications (TIC), à partir duquel seraient établis les besoins à court terme dans ce domaine**.

83. En juin 2004, l'UNU a informé le Comité qu'elle était en train d'élaborer un plan à long terme pour les TIC et que, sur la base de ce plan approuvé, elle définirait ses besoins à court terme en TIC et prendrait les décisions voulues.

Organisation et structuration des technologies de l'information

84. Une étude présentée par le Centre de calcul du Campus de l'UNU, intitulée « Creating the IT Structure for UNU Tokyo » (Mettre en place une structure des TI au siège de l'UNU à Tokyo), indiquait les besoins en effectifs, et les définitions de postes correspondantes, et faisait du Centre de calcul un service fonctionnel au sein du siège de l'UNU. Or, le Centre de calcul n'avait pas de rôle ni de responsabilités bien définis lui permettant d'asseoir son indépendance et d'avoir autorité sur les fonctions relatives aux TIC. Cette unité était parfois consultée sur les questions relatives à ces technologies. Faute de fonctions et d'attributions bien définies, le Centre de calcul n'a pas pu bénéficier d'une répartition des tâches bien claire.

85. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui en est convenue, d'élaborer des politiques qui définissent : a) la place du Centre de calcul du Campus de l'UNU au sein de l'organisation; et b) les tâches et responsabilités du personnel chargé des TIC.**

Achat et entretien de l'infrastructure technologique

86. Pour conserver la maîtrise de l'acquisition et de la mise en œuvre des technologies de l'information (TI), une organisation doit disposer de renseignements sur les logiciels et le matériel, notamment sur leurs usagers, et sur les spécifications techniques et l'état du matériel et des logiciels. Ces renseignements doivent être utilisés pour contrôler tous les achats et remplacements de tout élément de l'infrastructure de TI.

87. Il n'y avait aucune politique ou procédure écrite régissant l'achat du matériel et de logiciels. Tous les achats ne passaient pas par le Centre de calcul, où leur conformité avec les orientations et normes relatives à l'infrastructure technologique aurait pu être évaluée. L'UNU vérifiait toutefois que tous les achats de matériel et de logiciels étaient justifiés.

88. L'UNU tenait un inventaire du matériel acheté et de ses utilisateurs mais ne contrôlait pas les achats de logiciels.

89. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui en est convenue, d'élaborer et d'appliquer des procédures et normes à respecter pour l'achat et le suivi du matériel, des logiciels et des services informatiques.**

Gestion des données et des installations

90. Une organisation qui se dote de technologies de l'information doit pouvoir identifier les applications vitales qui lui permettent de continuer de fonctionner en cas de sinistre. Cette liste d'applications doit être périodiquement revue et mise à jour. Il est tout aussi important que les procédures de récupération de ces applications vitales soient clairement décrites et mises à jour en fonction de l'évolution de leur environnement. Pour réussir à relancer le système après un sinistre, il faut généralement restaurer les fichiers critiques au moyen des sauvegardes stockées hors site. Ces sauvegardes doivent être à jour et stockées en lieu sûr en dehors du site.

91. Le Comité a noté que, de manière générale, les contrôles matériels et environnementaux du centre informatique du siège de l'UNU étaient suffisants et convenablement gérés. Les sauvegardes étaient stockées hors site et des procédures de restauration de ces sauvegardes étaient établies. Le Centre de calcul était responsable de la sauvegarde centralisée des fichiers du serveur et les départements utilisateurs effectuaient également des sauvegardes de données et de fichiers. L'UNU avait respecté les règles de prévention contre l'utilisation, la divulgation ou la modification sans autorisation de l'information et contre la détérioration ou la perte de l'information, mais elle n'avait pas officialisé ses pratiques à cet égard.

92. L'UNU/INTECH stockait les fichiers sauvegardés dans la bibliothèque de l'Institut, dans un bâtiment adjacent au centre informatique. En cas de sinistre, ces sauvegardes risquent d'être détruites en même temps que le système d'où elles proviennent. De même, l'UNU/ILA n'avait aucune politique/stratégie écrite en matière de sauvegarde, qu'il s'agisse de la maintenance, du stockage hors site des fichiers sauvegardés ou de la restauration de la configuration du serveur, y compris les tests périodiques.

93. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui en est convenue, d'élaborer des politiques et des procédures de prévention opérationnelle en matière de technologies de l'information et des communications.**

94. En juin 2004, l'UNU a informé le Comité qu'elle était en train de mettre au point des politiques et procédures concernant la prévention opérationnelle en matière de TIC.

3. Achats

95. Dans son rapport pour l'exercice biennal 1998-1999[3], le Comité a recommandé à l'UNU de se conformer aux procédures d'appel d'offres prescrites par le Manuel des achats, pour les achats d'une valeur de moins de 25 000 dollars comme pour ceux d'un montant supérieur. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, dans 11 affaires d'achat d'un montant inférieur à 25 000 dollars, l'UNU n'a demandé de devis qu'à un seul fournisseur, auquel elle a octroyé le marché. Les dispositions 110.19 du Règlement financier de l'ONU et le Manuel des achats prévoient certes des dérogations aux procédures des demandes de soumissions, de la publication dans la presse et des avis d'appel d'offres formels pour les achats d'un montant inférieur à 25 000 dollars mais les organismes des Nations Unies sont tenus de mettre des offres en concurrence chaque fois que possible. L'UNU a expliqué

[3] Ibid., *cinquante-cinquième session, Supplément n° 5* (A/55/5), vol. IV, par. 26.

qu'elle sollicitait généralement des renseignements sur les prix des fournitures et autres articles peu coûteux auprès d'un fournisseur avec lequel elle avait fait précédemment affaire parce qu'il avait proposé les meilleurs prix. L'UNU a également fait observer qu'elle comptait demander au Siège de l'ONU d'envisager de porter de 2 500 à 5 000 dollars le plafond à partir duquel trois fournisseurs doivent être consultés sur les prix.

96. Contrairement à ce que prévoit la section 9.02.05 du Manuel des achats, l'UNU n'a pas justifié par des pièces écrites sa décision de ne pas recourir aux appels d'offres pour des contrats d'un montant pouvant aller jusqu'à 2 500 dollars.

97. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui en est convenue, de respecter les dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU ainsi que du Manuel des achats concernant : a) l'obtention de cotations de prix pour les achats d'un montant inférieur à 25 000 dollars; et b) la justification par des pièces écrites de l'octroi de marchés d'un montant pouvant aller jusqu'à 2 500 dollars par dérogation à la procédure d'appel d'offres.**

4. Avances sur frais de voyage

98. Aux termes du paragraphe 11.1 de l'instruction administrative du 22 décembre 2000 (ST/AI/2000/20), dans les deux semaines qui suivent l'achèvement d'un voyage pour lequel l'option de la somme forfaitaire n'a pas été choisie, les fonctionnaires doivent soumettre une demande dûment remplie de remboursement des frais de voyage au service administratif dont ils dépendent. Le paragraphe 11.2 précise qu'en cas de non-respect de la disposition précédente, les avances sur frais de voyage versées sont recouvrées par déduction sur le salaire.

99. Le siège de l'UNU et l'UNU/INTECH n'ont pas respecté les règles ci-dessus. Des avances sur frais de voyage n'ont pas été recouvrées alors que le formulaire dûment rempli et accompagné des pièces justificatives n'avait pas été soumis dans le délai de deux semaines. Au 31 décembre 2003, les avances sur frais de voyage versées par le siège de l'UNU qui n'avaient pas été recouvrées pendant plus d'un an se montaient au total à 15 429 dollars. Le Comité a examiné un échantillon de 22 bordereaux de l'UNU/INTECH pour la période allant du 1er janvier 2002 au 30 juin 2003 et a constaté que 15 avances sur frais de voyage, représentant au total 23 107 dollars, n'avaient pas été régularisées dans le délai de deux semaines, et que des avances non régularisées n'avaient pas été apurées par déduction sur les salaires.

100. L'UNU n'avait pas davantage de politique concernant l'octroi d'avances sur frais de voyage à des non-fonctionnaires et leur recouvrement. L'UNU a ainsi accordé de nouvelles avances sur frais de voyage à trois non-fonctionnaires alors même que les avances au titre de voyages précédentes n'avaient pas été régularisées. Cinq des chargés de recherche qui avaient bénéficié d'avances se montant à 4 026 dollars entre mai 2000 et juillet 2001 n'avaient plus de lien avec l'UNU. Le recouvrement des montants en question n'est donc aucunement assuré.

101. **Le Comité recommande que l'UNU : a) fasse appliquer les directives régissant le recouvrement des avances sur frais de voyage versées aux fonctionnaires; et b) établisse une politique régissant l'octroi d'avances sur frais de voyage à des non-fonctionnaires et le recouvrement de telles avances.**

102. L'UNU a informé le Comité qu'elle formulera et appliquera des procédures de contrôle de l'octroi et du recouvrement des avances sur frais de voyage versées aux

fonctionnaires et aux non-fonctionnaires. Elle étudiera également avec d'autres organismes des Nations Unies les meilleures pratiques d'administration des droits en matière de voyage, par exemple la solution d'une avance intégrale et la suppression des formulaires de demande de remboursement lorsque le voyage est conforme aux dispositions applicables.

5. Consultants et vacataires

103. Ayant examiné les contrats de louage de services (SSA), les contrats institutionnels (ICA) et les contrats de services personnels (PSA) de l'UNU, le Comité a constaté ce qui suit :

a) Le siège de l'UNU a effectué les versements définitifs relatifs à sept SSA et renouvelé des contrats alors même qu'il n'y avait pas eu de rapport d'évaluation de la performance correspondant;

b) Neuf titulaires de SSA ont remis leurs travaux entre 11 jours et 15 mois après la date limite, tandis que deux détenteurs de SSA et trois détenteurs d'ICA n'avaient pas remis leurs travaux en avril 2004;

c) Le siège de l'UNU a versé 20 000 dollars à un consultant à la signature du contrat. Or, celui-ci n'avait pas remis son travail plus d'un an après la date d'expiration du contrat;

d) Le siège de l'UNU a conclu avec quatre particuliers des PSA d'une durée de plus de cinq ans, alors que les directives en vigueur limitent la durée de ces contrats à cinq ans;

e) L'UNU/ILA a fait appel aux services de trois chercheurs pour travailler sur un projet, moyennant une commission de 23 000 dollars chacun. Le contrat a été signé le 14 mai 2003 alors que le travail avait déjà commencé en février 2003. Lorsque le siège de l'UNU a rejeté le projet, l'UNU/ILA a modifié le contrat et l'a antidaté d'avril 2003 en stipulant un versement de 9 000 dollars pour chaque chercheur. L'administration a admis que des irrégularités avaient été commises, en ce qui concerne plus particulièrement le démarrage du projet avant que les contrats définitifs n'aient été établis;

f) L'UNU/WIDER ne disposait pas de formulaires de contrat standard numérotés et les accords signés étaient introduits dans des bases de données distinctes selon qu'il s'agissait du suivi des programmes, de l'établissement de rapports ou de la gestion. Le Comité a fait remarquer que l'utilisation de formulaires non réglementaires rendait difficile le suivi des dépenses correspondantes, puisque ces bases de données distinctes ne pouvaient être reliées au Système de gestion des finances, du budget et du personnel;

g) L'UNU/WIDER a accordé de nouveaux contrats pour des travaux précis à deux vacataires dont la production au titre d'accords précédemment exécutés n'était pas encore achevée au moment où les nouveaux contrats ont pris effet. L'UNU/WIDER n'était donc pas en mesure d'évaluer la performance de ces vacataires avant de les réengager.

104. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui en est convenue : a) de respecter rigoureusement les directives régissant le recrutement de consultants et de vacataires dans le cadre de contrats de louage de services, de contrats institutionnels et de contrats de services personnels; b) d'examiner et de suivre**

la performance de ces agents pour s'assurer que les accords signés se traduisent par des actions et résultats concrets dans les délais impartis; et c) de faire preuve de plus de prudence en matière de contrats conclus avec des vacataires.

6. Formation du personnel

105. Les directives de l'ONU relatives à la formation du personnel offrent à ce dernier des possibilités d'acquisition et de perfectionnement des compétences professionnelles voulues. En examinant le programme de formation de l'UNU, le Comité a relevé ce qui suit :

a) Le projet de formation mis au point par l'UNU en mai 1998 n'avait pas été approuvé à la date de l'audit, en avril 2003; en mai 2004, ce projet de formation n'avait toujours pas été approuvé. L'UNU a informé le Comité que la politique de personnel approuvée par son conseil le 5 décembre 2003 énonçait, dans son article VII relatif au perfectionnement, à la formation et à la performance du personnel, la volonté de l'UNU de veiller au perfectionnement de son personnel, et qu'elle avait alloué à cet effet, en ce qui concerne le siège, un budget de 20 000 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005;

b) L'UNU/INTECH n'avait pas mis par écrit une politique de formation énonçant l'objectif de l'organisation dans ce domaine et la méthode générale de gestion du personnel et de l'évolution des carrières. La formation du personnel était organisée en fonction des besoins, à l'initiative de l'Administration ou à la demande des fonctionnaires;

c) L'UNU/WIDER n'avait ni plan de formation ni système d'évaluation des besoins dans ce domaine, mais elle avait réservé un montant de 10 000 dollars à la formation du personnel pour l'exercice biennal 2002-2003.

106. **Le Comité recommande que l'UNU mette définitivement au point et applique une politique de formation du personnel qui tienne compte de l'évaluation de ses besoins et de ses ressources et soit conforme à la politique de perfectionnement des fonctionnaires de l'ONU.**

107. En juin 2004, l'UNU a informé le Comité qu'elle était en train d'examiner le projet de directives sur la formation et l'évolution des carrières.

7. Cas de fraude ou de fraude présumée

108. L'UNU a informé le Comité qu'aucun cas de fraude ou de fraude présumée n'était venu à sa connaissance au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

D. Remerciements

109. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le recteur, ses collaborateurs et le personnel de l'Université pour l'aide et le concours qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de la vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 9 juillet 2004

Note : Les commissaires aux comptes n'ont signé que la version originale anglaise du présent rapport.

Annexe

État de la mise en œuvre des recommandations relatives à l'exercice biennal 2000-2001[a]

Objet de la recommandation	*Mise en œuvre achevée*	*En cours de mise en oeuvre*	*Non mise en oeuvre*	*Total*	*Paragraphes correspondants du présent rapport*
Création de nouveaux centres ou programmes de recherche et de formation	Par. 24			1	
Mobilisation de fonds infructueuse	Par. 28			1	
Système de gestion des finances, du budget et du personnel					
Contrôle des allocations de crédits		Par. 33		1	Par. 50 et 51
Établissement de rapports financiers sur les projets		Par. 37		1	Par. 52 à 54
Gestion des programmes et des projets					
Gestion financière des projets	Par. 42			1	
Effectif du personnel chargé des programmes et contrôle de la validité des travaux publiés		Par. 45		1	Par. 71 à 73
Programme de renforcement des capacités					
Octroi de bourses	Par. 49				
Total, nombre	**4**	**3**	**–**	**7**	
Total, pourcentage	**57**	**43**	**–**	**100**	

[a] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 5* et rectificatif (A/57/5 et Corr. 3), vol. IV, chap. II.

Chapitre III
Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, numérotés de I à IV, ainsi que le tableau 2.1 de l'annexe I et les notes y relatives qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du recteur. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le recteur, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent, pour tous les éléments de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2003 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux conventions comptables de l'Université des Nations Unies énoncées dans la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que pour l'exercice précédent.

En outre, nous estimons que les opérations de l'Université des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers de l'Université des Nations Unies.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 9 juillet 2004

Note **:** Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise de l'opinion présentée.

Chapitre IV
Certification des états financiers

1. Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.

2. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Ces notes donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

3. Je certifie que les états financiers I à IV figurant ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Jean-Pierre **Halbwachs**

Chapitre V
États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

Université des Nations Unies

État I

Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Siège UNU Fonds de fonctionnement	*UNU/WIDER Fonds de fonctionnement*	*UNU/INTECH Fonds de fonctionnement*	*UNU/IIST Fonds de fonctionnement*	*UNU/INRA Fonds de fonctionnement*
Recettes					
Contributions volontaires	13 785	1 468	2 455	134	40
Intérêts créditeurs	2 649	202	297	8	1
Recettes provenant de la prestation de services	2 461	–	–	–	–
Autres recettes					
Recettes et redevances sur les ventes de publications	410	19	–	–	–
Recettes accessoires	136	15	61	12	20
Total des recettes	**19 441**	**1 704**	**2 813**	**154**	**61**
Dépenses					
Traitements et autres dépenses de personnel	15 828	2 732	2 857	1 960	784
Frais de voyage	1 105	84	63	108	131
Services contractuels	448	69	51	10	36
Dépenses de fonctionnement	1 196	318	342	383	59
Acquisitions	318	139	119	67	35
Bâtiment du siège de l'UNU	4 589	–	–	–	–
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	13 650	2 164	1 453	1 004	283
Total des dépenses	**37 134**	**5 506**	**4 885**	**3 532**	**1 328**
Excédent (déficit)	**(17 693)**	**(3 802)**	**(2 072)**	**(3 378)**	**(1 267)**
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 583	792	200	109	61
Montants virés d'autres (à d'autres) fonds	16 253	4 762	2 130	4 079	1 405
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	24 236	7 291	2 963	2 377	3
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	**24 379**	**9 043**	**3 221**	**3 187**	**202**

État I (*suite*)

Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	UNU/IAS Fonds de fonctionnement	*UNU/BIOLAC Fonds de fonctionnement*	*UNU/ILA Fonds de fonctionnement*	*UNU/INWEH Fonds de fonctionnement*	*UNU/CRIS Fonds de fonctionnement*
Recettes					
Contributions volontaires	7 754	–	1 500	2 183	326
Intérêts créditeurs	47	–	38	90	1
Recettes provenant de la prestation de services	447	–	–	–	–
Autres recettes					
Recettes et redevances sur les ventes de publications	–	–	–	–	–
Recettes accessoires	2	22	–	1	–
Total des recettes	8 250	**22**	**1 538**	**2 274**	**327**
Dépenses					
Traitements et autres dépenses de personnel	2 173	–	1 283	406	285
Frais de voyage	169	–	103	173	16
Services contractuels	86	–	21	2	–
Dépenses de fonctionnement	1 489	–	70	76	–
Acquisitions	131	–	39	19	–
Bâtiment du siège de l'UNU	–	–	–	–	–
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	4 054	672	227	1 246	6
Total des dépenses	**8 102**	**672**	**1 743**	**1 922**	**307**
Excédent (déficit)	**148**	**(650)**	**(205)**	**352**	**20**
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	303	165	19	122	–
Montants virés d'autres (à d'autres) fonds	319	941	(176)	(170)	–
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	1 039	491	575	–	–
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	**1 809**	**947**	**213**	**304**	**20**

État I (*fin*)

Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Total général	
	Total, fonds de fonctionnement	*Total, fonds de dotation*	**2003**	**2001**[b]
Recettes				
Contributions volontaires	29 645	1 119	**30 764**[c]	**30 640**
Intérêts créditeurs	3 333	1 631[d]	**4 964**	**15 390**
Recettes provenant de la prestation de services	2 908	–	**2 908**	**2 387**
Autres recettes				
Recettes et redevances sur les ventes de publications	429	–	**429**	**261**
Recettes accessoires	269	35 247[e]	**35 516**	**218**
Total des recettes	**36 584**	**37 997**	**74 581**	**48 896**
Dépenses				
Traitements et autres dépenses de personnel	28 308	–	**28 308**	**26 785**
Frais de voyage	1 952	–	**1 952**	**1 653**
Services contractuels	723	–	**723**	**707**
Dépenses de fonctionnement	3 933[f]	–	**3 933**	**26 300**
Acquisitions	867	–	**867**	**1 299**
Bâtiment du siège de l'UNU	4 589	–	**4 589**	**4 484**
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	24 759	–	**24 759**	**26 399**
Total des dépenses	**65 131**	**–**	**65 131**	**87 627**
Excédent (déficit)	**(28 547)**	**37 997**	**9 450**	**(38 731)**
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 354	–	**3 354**	**2 779**
Montants virés d'autres (à d'autres) fonds[g]	29 543	(29 543)	**–**	**–**
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	**–**	**(3 823)**
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	38 975	253 155	**292 130**	**331 905**
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	**43 325**	**261 609**	**304 934**	**292 130**

Notes de l'état

[a] Voir notes 2 et 3.
[b] Aux fins de comparaison, les chiffres de 2001 ont été recalculés conformément à la nouvelle présentation des états.
[c] Représente des contributions volontaires de gouvernements d'un montant de 25 114 785 dollars et d'autres contributions volontaires d'un montant de 5 649 306 dollars.
[d] Représente ce qui reste des intérêts créditeurs (dont le montant total était de 16 062 667 dollars), après déduction des pertes sur la vente de valeurs mobilières (13 270 885 dollars) et des frais de gestion des placements (1 159 847 dollars).
[e] Représente des gains de change (35 246 975 dollars).
[f] Dont des pertes de change d'un montant de 59 579 dollars.
[g] Voir note 2, alinéa l) iv).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Siège UNU Fonds de fonctionnement	*UNU/WIDER Fonds de fonctionnement*	*UNU/INTECH Fonds de fonctionnement*	*UNU/IIST Fonds de fonctionnement*	*UNU/INRA Fonds de fonctionnement*
Actif					
Encaisse et dépôts à terme	6 369	1 429	1 280	860	–
Placements à court terme	–	–	–	–	–
Placements à long terme	–	–	–	–	–
Liquidités gérées centralement	23 235	3 982	1 076	501	109
Contributions volontaires à recevoir	686	–	–	–	–
Soldes débiteurs des comptes interfonds	–	3 590	1 809	1 258	950
Transactions interservices en attente de comptabilisation	2 652	538	–	987	–
Autres comptes débiteurs	471	42	85	–	2
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	185	29	27	9	–
Total, actif	**33 598**	**9 610**	**4 277**	**3 615**	**1 061**
Passif					
Engagements non réglés	3 894	541	361	404	125
Soldes créditeurs des comptes interfonds	517	–	–	–	–
Transactions interservices en attente de comptabilisation	2 946	–	695	–	734
Autres comptes créditeurs	1 577	26	–	24	–
Autres éléments de passif	285	–	–	–	–
Total, passif	**9 219**	**567**	**1 056**	**428**	**859**
Réserves et soldes des fonds					
Principal	–	–	–	–	–
Excédent autorisé	–	–	–	–	–
Excédent (déficit) cumulatif	18 617	8 977	2 819	3 062	127
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	5 762	66	402	125	75
Total, réserves et soldes des fonds	**24 379**	**9 043**	**3 221**	**3 187**	**202**
Total, passif, réserves et soldes des fonds	**33 598**	**9 610**	**4 277**	**3 615**	**1 061**

État II (*suite*)

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	UNU/IAS Fonds de fonctionnement	*UNU/BIOLAC Fonds de fonctionnement*	*UNU/ILA Fonds de fonctionnement*	*UNU/INWEH Fonds de fonctionnement*	*UNU/CRIS Fonds de fonctionnement*
Actif					
Encaisse et dépôts à terme	–	–	152	791	–
Placements à court terme	–	–	–	–	–
Placements à long terme	–	–	–	–	–
Liquidités gérées centralement	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	1 459	–	–	382	–
Soldes débiteurs des comptes interfonds	–	1 698	7	–	–
Transactions interservices en attente de comptabilisation	1 221	–	166	–	34
Autres comptes débiteurs	134	7	8	58	3
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	1	–	–	–	–
Total, actif	**2 815**	**1 705**	**333**	**1 231**	**37**
Passif					
Engagements non réglés	1 006	195	120	208	17
Soldes créditeurs des comptes interfonds	–	–	–	–	–
Transactions interservices en attente de comptabilisation	–	563	–	660	–
Autres comptes créditeurs	–	–	–	59	–
Autres éléments de passif	–	–	–	–	–
Total, passif	**1 006**	**758**	**120**	**927**	**17**
Réserves et soldes des fonds					
Principal	–	–	–	–	–
Excédent autorisé	–	–	–	–	–
Excédent (déficit) cumulatif	1 582	930	61	(456)	20
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	227	17	152	760	–
Total, réserves et soldes des fonds	**1 809**	**947**	**213**	**304**	**20**
Total, passif, réserves et soldes des fonds	**2 815**	**1 705**	**333**	**1 231**	**37**

État II (*fin*)

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, fonds de fonctionnement	*Total, fonds de dotation*	*Élimination des soldes interfonds*	**Total général**	
				2003	**2001[b]**
Actif					
Encaisse et dépôts à terme	10 881	5 315	–	**16 196**	**22 756**
Placements à court terme	–	8 702[c]	–	**8 702**	**–**
Placements à long terme	–	248 511[d]	–	**248 511**	**245 321**
Trésorerie commune des bureaux des Nations Unies hors Siège	28 903[e]	–	–	**28 903**	**22 406**
Contributions volontaires à recevoir	2 527	5 910	–	**8 437**	**7 253**
Soldes débiteurs des comptes interfonds	9 312	242	(9 554)	**–**	**–**
Transactions interservices en attente de comptabilisation	5 598	–	(5 598)	**–**	**106**
Autres comptes débiteurs	810	1 966	–	**2 776**	**3 367**
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	251	–	–	**251**	**97**
Total, actif	**58 282**	**270 646**	**(15 152)**	**313 776**	**301 306**
Passif					
Engagements non réglés	6 871	–	–	**6 871**	**7 457**
Soldes créditeurs des comptes interfonds	517	9 037	(9 554)	**–**	**–**
Transactions interservices en attente de comptabilisation	5 598	–	(5 598)	**–**	**–**
Autres comptes créditeurs	1 686	–	–	**1 686**	**1 694**
Autres éléments de passif	285	–	–	**285**	**25**
Total, passif	**14 957**	**9 037**	**(15 152)**	**8 842**	**9 176**
Réserves et soldes des fonds					
Principal	–	261 609	–	**261 609**	**253 155**
Excédent autorisé[f]	–	–	–	**–**	**400**
Excédent (déficit) cumulatif	35 739	–	–	**35 739**	**32 936**
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	7 586	–	–	**7 586**	**5 639**
Total, réserves et soldes des fonds	**43 325**	**261 609**	**–**	**304 934**	**292 130**
Total, passif, réserves et soldes des fonds	**58 282**	**270 646**	**(15 152)**	**313 776**	**301 306**

Notes de l'état

[a] Voir notes 2 et 3.
[b] Aux fins de comparaison, les chiffres de 2001 ont été recalculés conformément à la nouvelle présentation de l'état.
[c] Représente les placements en obligations, dont la valeur de réalisation était de 8 773 215 dollars.
[d] Représente les placements en obligations et en actions, dont la valeur de réalisation était de 259 692 445 dollars.
[e] Représente la part de l'UNU dans la trésorerie commune des bureaux des Nations Unies hors Siège. Comprend 9 553 395 dollars de liquidités et de dépôts à terme, 5 665 119 dollars de placements à court terme (même valeur de réalisation), 13 579 283 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation 13 570 508 dollars) et 105 544 dollars d'intérêts courus à recevoir.
[f] Conformément à une décision du Conseil de l'UNU en date du 7 décembre 2001, l'excédent autorisé a été éliminé pour l'exercice biennal 2002-2003.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 2.1
État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2003
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 2002	*Plus : contributions annoncées pour 2002-2003 et ajustements*	*Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures*	*Moins : montants recouvrés en 2002-2003*	*Plus (moins) : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2003*
Fonds de fonctionnement						
Siège de l'UNU						
a) Dons de gouvernements						
Belgique	–	404	–	404	–	–
États-Unis d'Amérique	–	50	–	50	–	–
Grèce	–	94	–	94	–	–
Japon	650	9 916	–	9 827	(53)	686
Total partiel	**650**	**10 464**	**–**	**10 375**	**(53)**	**686**
b) Autres dons						
Asian Women's Fund (Japon)	–	520	–	520	–	–
Base de données sur les ressources mondiales (GRID), Arendal	–	100	–	100	–	–
Fondation japonaise pour l'UNU	–	234	–	234	–	–
Fondation Kanagawa pour les échanges universitaires et culturels	–	35	–	35	–	–
Fondation Karl Popper	–	40	–	40	–	–
Kirin Brewery Co. Ltd.	–	543	–	543	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	133	–	133	–	–
Participants au programme international	–	64	–	64	–	–
Préfecture d'Iwate	–	102	–	102	–	–
Préfecture d'Okinawa	–	35	–	35	–	–
Programme alimentaire mondial	–	675	–	675	–	–
Programme des Nations Unies pour le développement	–	25	–	25	–	–
Réseau Asie-Pacifique	–	33	–	33	–	–
Secrétariat du Forum sur l'absence totale d'émissions de polluants	–	238	–	238	–	–
Shimazu Co.	–	244	–	244	–	–
Union européenne	–	35	–	35	–	-

	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 2002	*Plus : contributions annoncées pour 2002-2003 et ajustements*	*Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures*	*Moins : montants recouvrés en 2002-2003*	*Plus (moins) : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2003*
Divers	–	265	–	265	–	–
Total partiel	**–**	**3 321**	**–**	**3 321**	**–**	**–**
Total, siège	**650**	**13 785**	**–**	**13 696**	**(53)**	**686**
UNU/WIDER						
a) Dons de gouvernements						
Danemark	–	305	–	305	–	–
Finlande	–	121	–	121	–	–
Norvège	–	281	–	281	–	–
Royaume-Uni	–	322	–	322	–	–
Suède	–	299	–	299	–	–
Total partiel	**–**	**1 328**	**–**	**1 328**	**–**	**–**
b) Autres dons						
ONU	–	140	–	140	–	–
Total partiel	**–**	**140**	**–**	**140**	**–**	**–**
Total, UNU/WIDER	**–**	**1 468**	**–**	**1 468**	**–**	**–**
UNU/INTECH						
a) Dons de gouvernements						
Pays-Bas	–	2 005	–	2 005	–	–
Total partiel	**–**	**2 005**	**–**	**2 005**	**–**	**–**
b) Autres dons						
Centre de recherche pour le développement international	–	36	–	36	–	–
Commission européenne	–	307	–	307	–	–
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	–	50	–	50	–	–
Institut international pour la communication et le développement	–	27	–	27	–	–
Divers	–	30	–	30	–	–
Total partiel	**–**	**450**	**–**	**450**	**–**	**–**
Total, UNU/INTECH	**–**	**2 455**	**–**	**2 455**	**–**	**–**

	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 2002	*Plus : contributions annoncées pour 2002-2003 et ajustements*	*Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures*	*Moins : montants recouvrés en 2002-2003*	*Plus (moins) : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2003*
UNU/IIST						
Dons de gouvernements						
Région administrative spéciale de Chine – Macao	–	134	–	134	–	–
Total partiel	**–**	**134**	**–**	**134**	**–**	**–**
Total, UNU/IIST	**–**	**134**	**–**	**134**	**–**	**–**
INRA						
Dons de gouvernements						
Divers	–	40	–	40	–	–
Total partiel	**–**	**40**	**–**	**40**	**–**	**–**
Total, UNU/INRA	**–**	**40**	**–**	**40**	**–**	**–**
UNU/IAS						
a) Dons de gouvernements						
Japon	–	6 883	–	5 424	–	1 459
Total partiel	**–**	**6 883**	**–**	**5 424**	**–**	**1 459**
b) Autres						
Fonds arabe de développement économique et social	–	35	–	35	–	–
Fondation Ishikawa pour les échanges internationaux	–	240	–	240	–	–
Fondation Rockefeller	–	300	–	300	–	–
Forest Trends Association	–	37	–	37	–	–
Institute for Global Environment Strategies	–	202	–	202	–	–
Divers	–	57	–	57	–	–
Total partiel	**–**	**871**	**–**	**871**	**–**	**–**
Total, UNU/IAS	**–**	**7 754**	**–**	**6 295**	**–**	**1 459**
UNU/ILA						
Dons de gouvernements						
Jordanie	125	1 500	–	1 625	–	–
Total partiel	**125**	**1 500**	**–**	**1 625**	**–**	**–**
Total, UNU/ILA	**125**	**1 500**	**–**	**1 625**	**–**	**–**

	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 2002	*Plus : contributions annoncées pour 2002-2003 et ajustements*	*Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures*	*Moins : montants recouvrés en 2002-2003*	*Plus (moins) : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2003*
UNU/INWEH						
a) Dons de gouvernements						
Canada	–	1 203	–	821	–	382
Ouganda	–	153	–	153	–	–
Total partiel	**–**	**1 356**	**–**	**974**	**–**	**382**
b) Autres dons						
Pollution Probe	–	29	–	29	–	–
Appel pour « l'eau, source de vie »	–	55	–	55	–	–
État palestinien	–	33	–	33	–	–
ONU (Département des affaires économiques et sociales)	–	637	–	637	–	–
PNUD – El Salvador	–	44	–	44	–	–
Divers	–	29	–	29	–	–
Total partiel	**–**	**827**	**–**	**827**	**–**	**–**
Total, UNU/INWEH	**–**	**2 183**	**–**	**1 801**	**–**	**382**
UNU/CRIS						
Dons de gouvernements						
Belgique	–	326	–	327	1	–
Total, UNU/CRIS	**–**	**326**	**–**	**327**	**1**	**–**
Total, Fonds de fonctionnement	**775**	**29 645**	**–**	**27 841**	**(52)**	**2 527**
Fonds de dotation						
Autriche	–	94	–	94	–	–
Émirats arabes unis	–	1 000	–	1 000	–	–
Ghana	3 450	–	–	543	–	2 907
Inde	25	–	–	25	–	–
Venezuela	3 003	–	–	–	–	3 003
Total, Fonds de dotation	**6 478**	**1 094**[a]	**–**	**1 662**	**–**	**5 910**
Total général	**7 253**	**30 739**[a]	**–**	**29 503**	**(52)**	**8 437**

[a] Non compris une contribution de 25 000 dollars annoncée par l'Inde en 1989 et qui a été portée en recettes pendant l'exercice biennal 2002-2003.

État III

Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Siège UNU Fonds de fonctionnement	*UNU/WIDER Fonds de fonctionnement*	*UNU/INTECH Fonds de fonctionnement*	*UNU/IIST Fonds de fonctionnement*	*UNU/INRA Fonds de fonctionnement*	*UNU/IAS Fonds de fonctionnement*	*UNU/BIOLAC Fonds de fonctionnement*	*UNU/ILA Fonds de fonctionnement*	*UNU/INWEH Fonds de fonctionnement*	*UNU/CRIS Fonds de fonctionnement*
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement										
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit) (état I)	(17 693)	(3 802)	(2 072)	(3 378)	(1 267)	148	(650)	(205)	352	20
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir	(36)	–	–	–	–	(1 459)	–	125	(382)	–
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	(165)	(15)	(54)	30	213	(1)	1	56	118	(3)
(Augmentation)/diminution au titre des transactions interservices en attente de comptabilisation	(5 565)	(67)	713	(566)	(450)	336	4 576	359	804	(34)
(Augmentation)/diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	(134)	(29)	(16)	13	–	–	–	12	–	–
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	22	(874)	(134)	195	10	364	(27)	(39)	(120)	17
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	(50)	19	–	21	(2)	(10)	–	(4)	18	–
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	285	–	–	–	–	–	–	–	–	–
À déduire : intérêts créditeurs	(2 649)	(202)	(297)	(8)	(1)	(47)	–	(38)	(90)	(1)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	**(25 985)**	**(4 970)**	**(1 860)**	**(3 693)**	**(1 497)**	**(669)**	**3 900**	**266**	**700**	**(1)**
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement										
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Siège UNU Fonds de fonctionnement	*UNU/WIDER Fonds de fonctionnement*	*UNU/INTECH Fonds de fonctionnement*	*UNU/IIST Fonds de fonctionnement*	*UNU/INRA Fonds de fonctionnement*	*UNU/IAS Fonds de fonctionnement*	*UNU/BIOLAC Fonds de fonctionnement*	*UNU/ILA Fonds de fonctionnement*	*UNU/INWEH Fonds de fonctionnement*	*UNU/CRIS Fonds de fonctionnement*
(Augmentation)/diminution des liquidités gérées centralement	(1 279)	(3 549)	(1 076)	(484)	(109)	–	–	–	–	–
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs des comptes interfonds	–	3 671	1 038	483	139	–	(1 698)	(7)	–	–
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs des comptes interfonds	(1 040)	–	–	–	–	–	(3 308)	–	–	–
À ajouter : intérêts créditeurs	2 649	202	297	8	1	47	–	38	90	1
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	**330**	**324**	**259**	**7**	**31**	**47**	**(5 006)**	**31**	**90**	**1**
Flux de trésorerie provenant d'autres sources										
Économies provenant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 583	792	200	109	61	303	165	19	122	–
Montants virés à d'autres (d'autres) fonds	16 253	4 762	2 130	4 079	1 405	319	941	(176)	(170)	–
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Encaisse nette provenant d'autres sources	**17 836**	**5 554**	**2 330**	**4 188**	**1 466**	**622**	**1 106**	**(157)**	**(48)**	**–**
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	**(7 819)**	**908**	**729**	**502**	**–**	**–**	**–**	**140**	**742**	**–**
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	**14 188**	**521**	**551**	**358**	**–**	**–**	**–**	**12**	**49**	**–**
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	**6 369**	**1 429**	**1 280**	**860**	**–**	**–**	**–**	**152**	**791**	**–**

État III (*fin*)

Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, Fonds de fonctionnement	*Total, Fonds de dotation*	*Total, général 2003*	*Total général 2001*[b]
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement				
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses (état I)	(28 547)	37 997	9 450	(38 731)
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir	(1 752)	568	(1 184)	3 298
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	180	411	591	2 533
(Augmentation)/diminution au titre des transactions interservices en attente de comptabilisation	106	–	106	27
(Augmentation)/diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	(154)	–	(154)	(6)
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	(586)	–	(586)	52
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	(8)	–	(8)	619
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	285	(25)	260	(75)
À déduire : Intérêts créditeurs	(3 333)	(1 631)	(4 964)	(15 390)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	**(33 809)**	**37 320**	**3 511**	**(47 673)**
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement				
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	–	(8 702)	(8 702)	–
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	–	(3 190)	(3 190)	1 447
(Augmentation)/diminution des liquidités gérées centralement	(6 497)	–	(6 497)	(22 406)
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs des comptes interfonds	3 626	399	4 025	3 127
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs des comptes interfonds	(4 348)	323	(4 025)	(3 127)
À ajouter : Intérêts créditeurs	3 333	1 631	4 964	15 390
Encaisse nette provenant des activités placement et de financement	**(3 886)**	**(9 539)**	**(13 425)**	**(5 569)**

	Total, Fonds de fonctionnement	*Total, Fonds de dotation*	*Total, général 2003*	*Total général 2001*[b]
Flux de trésorerie provenant d'autres sources				
Économies provenant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 354	–	3 354	2 779
Montants virés à d'autres (d'autres) fonds	29 543	(29 543)	–	–
Autres ajustements aux réserves et aux soldes de fonds	–	–	–	(3 823)
Encaisse nette provenant d'autres sources	**32 897**	**(29 543)**	**3 354**	**(1 044)**
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	**(4 798)**	**(1 762)**	**(6 560)**	**(54 286)**
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	**15 679**	**7 077**	**22 756**	**77 042**
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	**10 881**	**5 315**	**16 196**	**22 756**

[a] Voir notes 2 à 4.
[b] Aux fins de comparaison, les chiffres de 2001 ont été recalculés conformément à la nouvelle présentation de l'état.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	*Crédits ouverts*[a]	*Dépenses*		**Total**	*Solde*
		Décaissements	*Engagements non réglés*		
Siège de l'UNU					
Dépenses de personnel	17 318	15 486	342	**15 828**	1 490
Frais généraux	2 770	2 773	294	**3 067**	(297)
Bâtiment du siège de l'Université	4 930	4 159	430	**4 589**	341
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	16 681	10 822	2 828	**13 650**	3 031
Total partiel	**41 699**	**33 240**	**3 894**	**37 134**	**4 565**
UNU/WIDER					
Dépenses de personnel	2 921	2 671	61	**2 732**	189
Frais généraux	800	585	25	**610**	190
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	2 201	1 709	455	**2 164**	37
Total partiel	**5 922**	**4 965**	**541**	**5 506**	**416**
UNU/INTECH					
Dépenses de personnel	3 173	2 842	16	**2 858**	315
Frais généraux	624	528	46	**574**	50
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	1 476	1 154	299	**1 453**	23
Total partiel	**5 273**	**4 524**	**361**	**4 885**	**388**
UNU/IIST					
Dépenses de personnel	2 321	1 872	88	**1 960**	361
Frais généraux	724	463	105	**568**	156
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	1 152	793	211	**1 004**	148
Total partiel	**4 197**	**3 128**	**404**	**3 532**	**665**
UNU/INRA					
Dépenses de personnel	713	774	10	**784**	(71)
Frais généraux	315	212	49	**261**	54

Chapitre	*Crédits ouverts*[a]	*Dépenses*		**Total**	*Solde*
		Décaissements	*Engagements non réglés*		
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	377	217	66	**283**	94
Total partiel	**1 405**	**1 203**	**125**	**1 328**	**77**
UNU/IAS					
Dépenses de personnel	2 198	2 115	58	**2 173**	25
Frais généraux	2 066	1 736	139	**1 875**	191
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	2 666	3 245	809	**4 054**	(1 388)
Total partiel	**6 930**	**7 096**	**1 006**	**8 102**	**(1 172)**
UNU/BIOLAC					
Dépenses de personnel	–	–	–	**–**	–
Frais généraux	–	–	–	**–**	–
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	925	477	195	672	253
Total partiel	**925**	**477**	**195**	**672**	**253**
UNU/ILA					
Dépenses de personnel	1 189	1 193	90	**1 283**	(94)
Frais généraux	278	217	16	**233**	45
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	663	213	14	227	436
Total partiel	**2 130**	**1 623**	**120**	**1 743**	**387**
UNU/INWEH					
Dépenses de personnel	280	405	2	**407**	(127)
Frais généraux	580	231	38	**269**	311
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	3 814	1 078	168	1 246	2 568
Total partiel	**4 674**	**1 714**	**208**	**1 922**	**2 752**
UNU/CRIS					
Dépenses de personnel	216	280	5	**285**	(69)
Frais généraux	–	10	6	**16**	(16)

Chapitre	*Crédits ouverts*[a]	*Dépenses*		**Total**	*Solde*
		Décaissements	*Engagements non réglés*		
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	184	–	6	6	178
Total partiel	**400**	**290**	**17**	**307**	**93**
Total général	**73 555**	**58 260**	**6 871**	**65 131**	**8 424**

[a] Approuvés par le Conseil de l'UNU, le 7 décembre 2001.

Annexe

Université des Nations Unies

Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'aide financière aux ressortissants de pays en développement étudiant au Japon

Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes du fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total 2003
Recettes	
Contributions volontaires	2 947
Total des recettes	**2 947**
Dépenses	
Traitements et autres dépenses de personnel	777
Frais de voyage	48
Services contractuels	764
Dépenses de fonctionnement	27
Achats	49
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	49
Total des dépenses	**1 714**
Excédent des recettes sur les dépenses (déficit)	1 233
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	260
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	**1 493**

Actif, passif, réserves et soldes du fonds au 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total 2003
Actif	
Encaisse et dépôts à terme	2
Transactions interservices en attente de comptabilisation	1 493
Autres comptes débiteurs	80
Total, actif	**1 575**
Passif	
Autres comptes créditeurs	82
Total, passif	**82**

	Total 2003
Réserves et soldes du fonds	
Excédent (déficit) cumulé	1 493
Total des réserves et soldes des fonds	**1 493**
Total du passif et des réserves et soldes du fonds	**1 575**

[a] Les montants relatifs au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'aide financière aux ressortissants de pays en développement étudiant au Japon indiqués dans la présente annexe figurent à la rubrique appropriée dans les états I à IV de l'Université des Nations Unies.

Notes relatives aux états financiers

Note 1
L'Université des Nations Unies et ses activités

a) L'Assemblée générale, dans sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, a adopté la charte de l'Université des Nations Unies (UNU);

b) L'UNU, établissement international non classique d'enseignement, a pour mission d'effectuer des travaux de recherche de la plus haute qualité pour aider à résoudre les problèmes les plus urgents qui se posent dans le monde en termes de survie, de développement et de bien-être de l'humanité. C'est pourquoi l'UNU consacre ses recherches, son enseignement universitaire supérieur et ses activités de diffusion des connaissances aux problèmes les plus cruciaux dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux qui affectent les pays en développement;

c) L'UNU s'efforce de faire en sorte que ses travaux atteignent deux principaux objectifs : consolider les capacités des établissements d'enseignement supérieur des pays en développement pour leur permettre de mener des activités de recherche et de formation de grande qualité, et apporter des contributions spécialisées pertinentes à l'appui des travaux de l'Organisation des Nations Unies;

d) Pour atteindre ces objectifs, le siège de l'UNU, sis à Tokyo, planifie, coordonne et finance des travaux universitaires effectués par les unités de programme situés au siège à Tokyo et par les neuf centres et programmes suivants de recherche et de formation :

i) L'Institut mondial de recherche de l'UNU sur l'économie du développement (UNU/WIDER), Helsinki;

ii) L'Institut de l'UNU pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH), Maastricht (Pays-Bas);

iii) L'Institut international de l'UNU pour la technologie des logiciels (UNU/IIST), Macao (Région administrative spéciale de la Chine);

iv) L'Institut de l'UNU pour les ressources naturelles en Afrique (UNU/INRA), Accra;

v) L'Institut des hautes études de l'UNU (UNU/IAS), Tokyo;

vi) Le Programme de l'UNU pour la biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU/BIOLAC), Caracas;

vii) L'Institut international de l'UNU pour la formation de dirigeants (UNU/ILA), Amman;

viii) Le Réseau international de l'UNU pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH), Hamilton (Canada);

ix) Le Programme d'études comparatives sur l'intégration régionale (UNU/CRIS), Bruges (Belgique).

Note 2
Résumé des principales conventions comptables

Les principales conventions comptables appliquées par l'Université sont les suivantes :

a) Les comptes de l'UNU sont tenus conformément aux articles pertinents du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière formulées par le Secrétaire général en application dudit Règlement, et aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à la gestion ou du Contrôleur. Il est également tenu compte des normes comptables des Nations Unies, telles qu'adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination. Le Comité administratif de coordination a été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. L'Université applique la norme comptable internationale 1 relative à la publication des conventions comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil, à savoir :

i) La continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et le rattachement à l'exercice sont les principales conventions comptables. Lorsque ces conventions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Lorsqu'elles ne sont pas appliquées, il faut l'indiquer et en donner les raisons;

ii) La prudence, la primauté de la réalité sur l'apparence et l'importance relative des renseignements déterminent le choix et l'application des conventions comptables;

iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis des principales conventions comptables qui ont été appliquées;

iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers. Les conventions comptables sont normalement indiquées en un seul endroit;

v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;

vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur les comptes de l'exercice considéré ou peut avoir une incidence significative sur les comptes d'exercices ultérieurs doit être indiqué et dûment motivé. L'incidence de la modification doit, si elle est significative, être indiquée et quantifiée;

b) Les comptes de l'UNU sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts peuvent être établis, à des fins générales ou à des fins spéciales, par l'Assemblée générale ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité financière et comptable distincte. Des états financiers distincts sont présentés pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature;

c) L'exercice de l'UNU est biennal; il comprend deux années civiles consécutives;

d) Les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés sur la base du fait générateur;

e) Les comptes de l'UNU sont libellés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis au moment de l'opération, aux taux de change fixés par le Contrôleur. Dans ce cas, les états financiers doivent indiquer l'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les sommes à recevoir et à payer à court terme libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis et convertis aux taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU à la date des états. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change pratiqué à la date des états est sensiblement différente de celle résultant de l'utilisation des taux de change pratiqués par l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de l'écart est indiqué dans une note;

f) Les états financiers de l'UNU sont dressés sur la base du coût d'acquisition. Aucun ajustement n'est apporté pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et services;

g) L'état récapitulatif des flux de trésorerie est établi sur la base de la méthode indirecte des flux de trésorerie mentionnée dans les normes comptables du système des Nations Unies;

h) Les états financiers de l'UNU sont présentés conformément aux recommandations que formule périodiquement le Groupe de travail sur les normes comptables du Conseil des chefs de secrétariat;

i) Recettes :

i) Les recettes de l'Université proviennent de deux sources : le revenu des placements du Fonds de dotation et les contributions au Fonds de fonctionnement;

ii) Les contributions volontaires annoncées par des gouvernements au Fonds de dotation sont comptabilisées comme recettes sur la base d'un document écrit par lequel un donateur s'engage à verser une contribution en espèces à une date ou à des dates déterminées. Les contributions qui ont été annoncées pour des exercices à venir et qui ont été versées sont enregistrées comme recettes comptabilisées d'avance;

iii) Sauf indications contraires, toutes les contributions des gouvernements sont versées au Fonds de dotation de l'Université. Le revenu des placements du Fonds de dotation est affecté au financement des programmes de l'Université, au prorata des contributions versées au Fonds par chaque donateur;

iv) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires ainsi que le revenu des placements à court et à long terme et de la trésorerie commune. Toutes les pertes réalisées et les pertes nettes non matérialisées sur les placements à court terme dans la trésorerie commune sont déduites du revenu des placements. Le revenu des placements et les coûts de gestion de la trésorerie commune sont répartis entre les fonds participants;

v) Les recettes provenant de la prestation de services représentent les sommes reçues des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui occupent des locaux dans le bâtiment du siège de l'UNU ainsi que de personnes extérieures qui utilisent les salles de conférence et d'exposition;

vi) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de biens usagés ou excédentaires, les sommes remboursées au titre de dépenses relatives à des exercices antérieurs, le montant net des gains de change, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et autres recettes diverses;

j) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées aux comptes budgétaires appropriés. Leur montant total comprend les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les achats de biens durables ne sont pas passés en immobilisations; ils sont passés en charges de l'exercice pendant lequel ils ont été effectués. La valeur d'inventaire de ces biens reste leur coût d'origine;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices ultérieurs ne sont pas imputées au budget de l'exercice en cours et sont inscrites comme charges comptabilisées d'avance, comme indiqué à l'alinéa k) vi) ci-après;

k) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont constitués des fonds déposés dans des comptes à vue et dans des comptes en banque rémunérés;

ii) Les placements comprennent des obligations et des actions. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à leur valeur de réalisation si celle-ci est inférieure; les placements à long terme sont enregistrés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. L'amortissement des primes d'émission n'est pas provisionné mais est inclus dans les gains ou pertes constatés au moment de la cession des titres;

iii) La trésorerie commune comprend la part de l'UNU dans les dépôts à vue et à terme, les placements à court terme et à long terme et les revenus cumulés des fonds gérés centralement par le Siège de l'ONU pour le compte des bureaux hors Siège. Les liquidités gérées centralement sont de même nature et sont comptabilisées de la même façon que les placements mentionnés à l'alinéa k) ii) ci-dessus. La part de l'ONU dans la trésorerie commune est indiquée sur une ligne distincte dans les états financiers de chaque fonds et la composition et la valeur de réalisation des placements correspondants sont précisées dans les notes relatives à chaque état;

iv) Les soldes interfonds concernent les transactions entre le Fonds de fonctionnement et le Fonds de dotation. Les soldes interfonds sont régularisés périodiquement, en fonction des liquidités disponibles;

v) Les bordereaux interservices en attente de traitement concernent les transactions entre le siège de l'UNU et ses centres de recherche et de formation;

vi) En principe, les charges comptabilisées d'avance comprennent les postes de dépense qui ne peuvent pas valablement être imputés à l'exercice considéré et qui seront passés en charges lors d'un exercice ultérieur. Ils comprennent notamment les engagements pour des exercices à venir, conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements prévisionnels sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire écoulée à la date des états financiers est saisie dans les charges comptabilisées d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ces derniers produisent les pièces justificatives requises, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

viii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Université. Les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes aux états financiers;

l) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir sont comptabilisés à la fois comme charges comptabilisées d'avance et comme engagements non réglés;

ii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices ultérieurs;

iii) Les sommes dues par l'UNU sont indiquées sous la désignation d'engagements non réglés, qu'elles se rapportent à des exercices antérieurs, à l'exercice considéré ou aux exercices suivants. Les engagements de l'exercice afférents au Fonds de fonctionnement ou au Fonds de dotation demeurent valables 12 mois après la fin dudit exercice;

iv) Les montants virés d'autres fonds sont ceux virés du Fonds de dotation aux différents fonds de fonctionnement;

v) Le Fonds de dotation représente le fonds de roulement de l'Université;

vi) Les excédents autorisés sont les réserves pour imprévus constituées avec l'accord du Conseil de l'Université en vue de couvrir tout déficit ou retard de paiement des contributions annoncées, de compenser toute réduction des

recettes prévues due aux fluctuations des taux de change et de financer toute dépense extraordinaire requise pour l'entretien des bâtiments du siège;

vii) Les soldes concernant les projets financés par des donateurs sont les montants des contributions destinées à des programmes spécifiques qui n'ont pas été dépensés pendant l'exercice;

viii) Les éléments de passif éventuel sont, le cas échéant, indiqués dans les notes aux états financiers;

ix) L'UNU fait partie des organismes affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour offrir des pensions de retraite et diverses prestations connexes, notamment en cas de décès ou d'invalidité. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également verser à celle-ci sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

m) Des fonds d'affectation spéciale peuvent être constitués par le recteur. L'Université se conforme aux dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion de ces fonds (ST/SGB/188), ainsi qu'aux instructions administratives complémentaires (ST/AI/284, ST/AI/285 et ST/AI/286), bien que la circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/188), ainsi qu'il est indiqué à son paragraphe 3, ne s'applique pas aux organismes tels que l'UNU dont la gestion est confiée à son chef de secrétariat.

Note 3
Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif et réserves et soldes des fonds (état II); et flux de trésorerie (état III)

a) Les états I, II et III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds de l'Université des Nations Unies, qui sont regroupés en deux catégories. Les chiffres consolidés obtenus après élimination des opérations interfonds représentent le résultat global de toutes les activités de l'organisation. Cette présentation ne signifie nullement que l'un quelconque des fonds puisse être utilisé pour une autre fin que celle pour laquelle il a été autorisé. Les deux catégories de fonds sont les suivantes :

i) Les fonds de fonctionnement, qui concernent le siège de l'UNU, l'UNU/WIDER, l'UNU/INTECH, l'UNU/IIST, l'UNU/INRA, l'UNU/BIOLAC, l'UNU/IAS, l'UNU/ILA, l'UNU/INWEH et l'UNU/CRIS;

ii) Le Fonds de dotation.

Note 4
Fonds de l'Université des Nations Unies (états I, II et III)

a) *Placements*. Conformément aux décisions du Conseil de l'UNU, la politique de placement est actuellement la suivante :

i) Le montant maximum des dépenses qui peuvent être financées par le Fonds de dotation est égal à 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds sur cinq ans;

ii) Le portefeuille doit comprendre un plus fort pourcentage de valeurs à revenu variable. À compter de novembre 2003, les fourchettes recommandées sont les suivantes : 40-50 % de valeurs à revenu fixe, 45-55 % de valeurs à revenu variable et 5 % de liquidités;

iii) Des projections de la valeur des actifs sont établies selon un plan roulant de cinq ans et le montant à transférer au Fonds de fonctionnement est défini en pourcentage du montant total de ces actifs;

iv) L'objectif est de maximiser le rendement global, plutôt que les revenus ou les plus-values, la protection du capital étant assurée par une bonne diversification du portefeuille;

b) *Encaisse, dépôts à terme, placements et trésorerie commune gérée par l'ONU pour le compte des bureaux hors Siège*. On trouvera ci-après la ventilation, par devise et par type de placement, du montant au 31 décembre 2003 de l'encaisse, des dépôts à terme, des placements et de la part de l'UNU dans la trésorerie commune, qui est indiqué dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Monnaie	*Équivalent dollar É.-U.*
Dollar des États-Unis	134 675
Euro	69 561
Yen	53 865
Livre sterling	18 198
Autres devises	26 013
Total	**302 312**

Type de placement		*Équivalent dollar É.-U.*
Encaisse et dépôts bancaires		16 196
Placements à court terme		
Obligations		8 702
Placements à long terme		
Obligations	124 549	
Actions	123 962	248 511
Trésorerie commune des bureaux des Nations Unies hors Siège		28 903
Total		**302 312**[a]

[a] Valeur de réalisation au 31 décembre 2003 : 8 773 215 dollars pour les placements à court terme, 259 692 445 pour les placements à long terme et 28 894 566 pour la trésorerie

commune des bureaux des Nations Unies hors Siège.

c) *Contributions volontaires à recevoir*. On trouvera ci-après une analyse chronologique, pour 2003 et 2001, des contributions annoncées non versées figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Pays	*Moins d'un an*	*Plus d'un an*	**Total 2003**	**Total 2001**
Ghana	–	2 907	**2 907**	**3 450**
Japon	2 145	–	**2 145**	**650**
Venezuela	–	3 003	**3 003**	**3 003**
Inde	–	–	**–**	**25**
Jordanie	–	–	**–**	**125**
Canada	382	–	**382**	**–**
Total	**2 527**	**5 910**	**8 437**	**7 253**

d) *Autres comptes* débiteurs. On trouvera ci-après une analyse chronologique, pour 2003 et 2001, des créances portées en Autres comptes débiteurs dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Autres comptes débiteurs	*Moins d'un an*	*Plus d'un an*	**Total 2003**	**Total 2001**
Gouvernements	3	–	**3**	**–**
Personnel	512	116	**628**	**692**
Fournisseurs	21	21	**42**	**97**
Autres entités des Nations Unies	1	13	**14**	**–**
Institutions spécialisées des Nations Unies	51	–	**51**	**–**
Intérêts courus	1 966	–	**1 966**	**2 377**
Divers	30	42	**72**	**201**
Total	**2 584**	**192**	**2 776**	**3 367**

e) *Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif*. On trouvera ventilés ci-après les charges comptabilisées d'avance et les autres éléments d'actif pour 2003 et 2001 figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	*2003*	*2001*
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	63	68
Autres éléments d'actif[a]	188	29
Total	**251**	**97**

[a] En attente de régularisation par le Siège de l'ONU (156 841 dollars) et le PNUD (31 477 dollars)

f) *Autres comptes créditeurs*. On trouvera ventilés ci-après les autres comptes créditeurs pour 2003 et 2001 figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Autres comptes créditeurs	*2003*	*2001*
Personnel	43	–
Fournisseurs	59	–
Autres entités des Nations Unies	1 415	107
Institutions spécialisées des Nations Unies	27	387
Divers	142	1 200
Total	**1 686**	**1 694**

g) *Réserves et soldes des fonds*. On trouvera ci-après le montant des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2001 (en milliers de dollars des États-Unis) :

Réserves et soldes des fonds	*2003*	*2001*
Excédents reportés	–	400
Excédent cumulé :		
(Déficit) excédent de ressources sur les dépenses	9 450	(38 731)
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 354	2 779
Autres ajustements des soldes des fonds	–	(3 823)
Total partiel	**12 804**	**(39 375)**
Solde de l'excédent (du déficit) cumulé au 31 décembre 2001	292 130	331 505
Excédent (déficit) cumulé total	304 934	292 130
Total des réserves et soldes des fonds	**304 934**	**292 130**

Note 5
Biens durables

a) Conformément aux conventions comptables de l'UNU, les biens durables ne sont pas inclus dans l'actif de l'Université, mais les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. On trouvera ci-après la valeur d'inventaire des biens durables dont l'UNU a fait l'acquisition pour son siège ou pour ses centres et programmes de recherche et de formation figurant dans l'inventaire de l'UNU (en milliers de dollars des États-Unis) :

Lieu	*2003*	*2001*
Siège de l'Université, Tokyo	2 500	2 432
UNU/NY, New York	100	51
UNU/UNESCO, Paris	44	42

Lieu	*2003*	*2001*
UNU/WIDER, Helsinki	352	475
UNU/INTECH, Maastricht (Pays-Bas)	320	393
UNU/IIST, Macao (Chine)	582	535
UNU/INRA, Accra	160	154
Unité de l'UNU/INRA, Lusaka	142	142
UNU/IAS, Tokyo	813	668
UNU/BIOLAC, Caracas	11	10
UNU/ILA, Amman	31	58
UNU/INWEH, Hamilton (Canada)	116	103
Total	**5 171**	**5 063**

b) On trouvera ci-après un récapitulatif des changements intervenus concernant les biens durables (en milliers de dollars des États-Unis) :

	Montant
Solde d'ouverture au 1er janvier 2002	5 063
Acquisitions au cours de l'exercice biennal	759
Écoulement de biens et ajustements au cours de l'exercice	(651)
Solde de clôture au 31 décembre 2003	**5 171**

c) En plus des biens susmentionnés, des meubles et du matériel ont été mis à la disposition du siège de l'UNU et des divers centres et programmes de recherche et de formation par les pays hôtes respectifs, et des dons privés ont aussi été reçus. Des comptes distincts sont tenus pour ces meubles, ce matériel et ces dons.

Note 6
Montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

a) L'UNU ne comptabilise spécifiquement dans aucun de ses états financiers les montants à prévoir au titre du programme d'assurance maladie après la cessation de service ou à d'autres types de prestations liées à la cessation de service. Les dépenses correspondantes sont inscrites dans le budget du Fonds de fonctionnement et les sommes effectivement versées au cours d'un exercice sont imputées à l'exercice;

b) Afin d'avoir une idée plus précise des charges financières que représente pour l'Université le programme d'assurance maladie après la cessation de service et conformément à la pratique établie, l'Organisation des Nations Unies a confié à un actuaire-conseil le soin de procéder à une évaluation actuarielle des prestations prévues par le programme. Il ressort de cette évaluation que, sur la base des projections au 31 décembre 2003 concernant les prestations d'assurance maladie après la cessation de service pour l'ensemble des participants, toutes sources de

financement confondues, les engagements de l'Université au titre du programme étaient les suivants (en milliers de dollars des États-Unis) :

Prestations d'assurance maladie après la cessation de service	*Valeur actuelle des prestations futures*	*Montants à prévoir*
Montant brut	3 834	2 036
À déduire : contributions des retraités	(825)	(392)
Montant net	**3 009**	**1 644**

c) La valeur actuelle des prestations futures indiquée dans le tableau ci-dessus est la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à l'avenir à tous les fonctionnaires déjà à la retraite et à tous les fonctionnaires actuellement en poste qui partiront à la retraite. Les montants à prévoir sont la partie de la valeur actuelle des prestations qui a été acquise entre la date d'entrée en fonctions des fonctionnaires et la date de l'évaluation actuarielle. Un fonctionnaire a acquis la totalité de ses droits à la date à laquelle il peut prétendre à une pension au taux plein;

d) À la cessation de service, les fonctionnaires sont en droit de demander que leur soient payés les jours de congé qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. On estime que les paiements futurs au titre de la compensation pour jours de congé accumulés représentaient pour l'Université une charge de l'ordre de 1,4 million de dollars au 31 décembre 2003;

e) À la cessation de service, certains fonctionnaires peuvent prétendre, en fonction de leurs états de service, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation. On estime que les paiements futurs au titre de la prime de rapatriement et des frais de réinstallation représentaient pour l'Université une charge de l'ordre de 1,7 million de dollars au 31 décembre 2003.

Note 4
Fonds de l'Université des Nations Unies (états I, II et III)

a) *Placements*. Conformément aux décisions du Conseil de l'UNU, la politique de placement est actuellement la suivante :

i) Le montant maximum des dépenses qui peuvent être financées par le Fonds de dotation est égal à 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds sur cinq ans;

ii) Le portefeuille doit comprendre un plus fort pourcentage de valeurs à revenu variable. À compter de novembre 2003, les fourchettes recommandées sont les suivantes : 40-50 % de valeurs à revenu fixe, 45-55 % de valeurs à revenu variable et 5 % de liquidités;

iii) Des projections de la valeur des actifs sont établies selon un plan roulant de cinq ans et le montant à transférer au Fonds de fonctionnement est défini en pourcentage du montant total de ces actifs;

iv) L'objectif est de maximiser le rendement global, plutôt que les revenus ou les plus-values, la protection du capital étant assurée par une bonne diversification du portefeuille;

b) *Encaisse, dépôts à terme, placements et trésorerie commune gérée par l'ONU pour le compte des bureaux hors Siège*. On trouvera ci-après la ventilation, par devise et par type de placement, du montant au 31 décembre 2003 de l'encaisse, des dépôts à terme, des placements et de la part de l'UNU dans la trésorerie commune, qui est indiqué dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Monnaie	*Équivalent dollar É.-U.*
Dollar des États-Unis	134 675
Euro	69 561
Yen	53 865
Livre sterling	18 198
Autres devises	26 013
Total	**302 312**

Type de placement		*Équivalent dollar É.-U.*
Encaisse et dépôts bancaires		16 196
Placements à court terme		
Obligations		8 702
Placements à long terme		
Obligations	124 549	
Actions	123 962	248 511
Trésorerie commune des bureaux des Nations Unies hors Siège		28 903
Total		**302 312**[a]

[a] Valeur de réalisation au 31 décembre 2003 : 8 773 215 dollars pour les placements à court terme, 259 692 445 pour les placements à long terme et 28 894 566 pour la trésorerie commune des bureaux des Nations Unies hors Siège.

c) *Contributions volontaires à recevoir*. On trouvera ci-après une analyse chronologique, pour 2003 et 2001, des contributions annoncées non versées figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Pays	*Moins d'un an*	*Plus d'un an*	**Total 2003**	**Total 2001**
Ghana	–	2 907	**2 907**	**3 450**
Japon	2 145	–	**2 145**	**650**
Venezuela	–	3 003	**3 003**	**3 003**
Inde	–	–	**–**	**25**
Jordanie	–	–	**–**	**125**
Canada	382	–	**382**	**–**
Total	**2 527**	**5 910**	**8 437**	**7 253**

d) *Autres comptes* débiteurs. On trouvera ci-après une analyse chronologique, pour 2003 et 2001, des créances portées en Autres comptes débiteurs dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Autres comptes débiteurs	*Moins d'un an*	*Plus d'un an*	**Total 2003**	**Total 2001**
Gouvernements	3	–	**3**	**–**
Personnel	512	116	**628**	**692**
Fournisseurs	21	21	**42**	**97**
Autres entités des Nations Unies	1	13	**14**	**–**
Institutions spécialisées des Nations Unies	51	–	**51**	**–**
Intérêts courus	1 966	–	**1 966**	**2 377**
Divers	30	42	**72**	**201**
Total	**2 584**	**192**	**2 776**	**3 367**

e) *Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif*. On trouvera ventilés ci-après les charges comptabilisées d'avance et les autres éléments d'actif pour 2003 et 2001 figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	*2003*	*2001*
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	63	68
Autres éléments d'actif[a]	188	29
Total	**251**	**97**

[a] En attente de régularisation par le Siège de l'ONU (156 841 dollars) et le PNUD (31 477 dollars)

f) *Autres comptes créditeurs*. On trouvera ventilés ci-après les autres comptes créditeurs pour 2003 et 2001 figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Autres comptes créditeurs	*2003*	*2001*
Personnel	43	–
Fournisseurs	59	–
Autres entités des Nations Unies	1 415	107
Institutions spécialisées des Nations Unies	27	387
Divers	142	1 200
Total	**1 686**	**1 694**

g) *Réserves et soldes des fonds*. On trouvera ci-après le montant des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2001 (en milliers de dollars des États-Unis) :

Réserves et soldes des fonds	*2003*	*2001*
Excédents reportés	–	400
Excédent cumulé :		
(Déficit) excédent de ressources sur les dépenses	9 450	(38 731)
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 354	2 779
Autres ajustements des soldes des fonds	–	(3 823)
Total partiel	**12 804**	**(39 375)**
Solde de l'excédent (du déficit) cumulé au 31 décembre 2001	292 130	331 505
Excédent (déficit) cumulé total	304 934	292 130
Total des réserves et soldes des fonds	**304 934**	**292 130**

Note 5
Biens durables

a) Conformément aux conventions comptables de l'UNU, les biens durables ne sont pas inclus dans l'actif de l'Université, mais les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. On trouvera ci-après la valeur d'inventaire des biens durables dont l'UNU a fait l'acquisition pour son siège ou pour ses centres et programmes de recherche et de formation figurant dans l'inventaire de l'UNU (en milliers de dollars des États-Unis) :

Lieu	*2003*	*2001*
Siège de l'Université, Tokyo	2 500	2 432
UNU/NY, New York	100	51
UNU/UNESCO, Paris	44	42
UNU/WIDER, Helsinki	352	475
UNU/INTECH, Maastricht (Pays-Bas)	320	393
UNU/IIST, Macao (Chine)	582	535
UNU/INRA, Accra	160	154
Unité de l'UNU/INRA, Lusaka	142	142
UNU/IAS, Tokyo	813	668
UNU/BIOLAC, Caracas	11	10
UNU/ILA, Amman	31	58
UNU/INWEH, Hamilton (Canada)	116	103
Total	**5 171**	**5 063**

b) On trouvera ci-après un récapitulatif des changements intervenus concernant les biens durables (en milliers de dollars des États-Unis) :

	Montant
Solde d'ouverture au 1er janvier 2002	5 063
Acquisitions au cours de l'exercice biennal	759
Écoulement de biens et ajustements au cours de l'exercice	(651)
Solde de clôture au 31 décembre 2003	**5 171**

c) En plus des biens susmentionnés, des meubles et du matériel ont été mis à la disposition du siège de l'UNU et des divers centres et programmes de recherche et de formation par les pays hôtes respectifs, et des dons privés ont aussi été reçus. Des inventaires séparés sont tenus pour ces meubles, ce matériel et ces dons.

Note 6
Montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

a) L'UNU ne comptabilise spécifiquement dans aucun de ses états financiers les montants à prévoir au titre du programme d'assurance maladie après la cessation de service ou à d'autres types de prestations liées à la cessation de service. Les dépenses correspondantes sont inscrites dans le budget du Fonds de fonctionnement et les sommes effectivement versées au cours d'un exercice sont imputées à l'exercice;

b) Afin d'avoir une idée plus précise des charges financières que représente pour l'Université le programme d'assurance maladie après la cessation de service et conformément à la pratique établie, l'Organisation des Nations Unies a confié à un actuaire-conseil le soin de procéder à une évaluation actuarielle des prestations prévues par le programme. Il ressort de cette évaluation que, sur la base des projections au 31 décembre 2003 concernant les prestations d'assurance maladie après la cessation de service pour l'ensemble des participants, toutes sources de financement confondues, les engagements de l'Université au titre du programme étaient les suivants (en milliers de dollars des États-Unis) :

Prestations d'assurance maladie après la cessation de service	*Valeur actuelle des prestations futures*	*Montants à prévoir*
Montant brut	3 834	2 036
À déduire : contributions des retraités	(825)	(392)
Montant net	**3 009**	**1 644**

c) La valeur actuelle des prestations futures indiquée dans le tableau ci-dessus est la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à l'avenir à tous les fonctionnaires déjà à la retraite et à tous les fonctionnaires actuellement en poste qui partiront à la retraite. Les montants à prévoir sont la partie de la valeur actuelle des prestations qui a été acquise entre la date d'entrée en fonctions des fonctionnaires et la date de l'évaluation actuarielle. Un fonctionnaire a acquis la

totalité de ses droits à la date à laquelle il peut prétendre à une pension au taux plein;

d) À la cessation de service, les fonctionnaires sont en droit de demander que leur soient payés les jours de congé qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. On estime que les paiements futurs au titre de la compensation pour jours de congé accumulés représentaient pour l'Université une charge de l'ordre de 1,4 million de dollars au 31 décembre 2003;

e) À la cessation de service, certains fonctionnaires peuvent prétendre, en fonction de leurs états de service, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation. On estime que les paiements futurs au titre de la prime de rapatriement et des frais de réinstallation représentaient pour l'Université une charge de l'ordre de 1,7 million de dollars au 31 décembre 2003.

04-43586 (F) 200804 230804